



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} novembre 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 25 octobre 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de me référer à la 8886^e séance du Conseil de sécurité, tenue le 21 octobre 2021 au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Les femmes et la paix et la sécurité ». Les déclarations des intervenants, des membres du Conseil, ainsi que de l'Afghanistan, de l'Algérie, de l'Argentine, de l'Australie, de l'Autriche, de Bahreïn, de la Bulgarie, du Canada, du Costa Rica, de Chypre, de la République dominicaine, de l'Équateur, de l'Égypte, de l'Union européenne, du Guatemala, du Japon, de la Lettonie, du Liechtenstein, du Luxembourg, de la Malaisie, de Malte, du Maroc, de la Namibie, du Népal, des Philippines, de la Pologne, du Portugal, du Qatar, de la République de Corée, du Rwanda, de la Slovénie, de l'Afrique du Sud, de Sri Lanka, de la Suède, de la Suisse et des Émirats arabes unis, seront publiées en tant que compte rendu officiel du Conseil de sécurité (S/PV.8886).

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil pour la 8886^e séance, les délégations et entités ci-après ont présenté des déclarations écrites, dont le texte est joint à la présente : Albanie, Bangladesh, Belgique, Brésil, Chili, Secrétariat du Commonwealth, Géorgie, Allemagne, Grèce, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Jordanie, Liban, Pays-Bas, Pakistan, Pérou, Sénégal, Afrique du Sud (au nom du Groupe des Amis du Réseau des femmes d'influence en Afrique), Espagne, Thaïlande, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (au nom du Groupe des Amis des femmes en Afghanistan) et Uruguay. Ces déclarations seront publiées en tant que document officiel du Conseil de sécurité conformément à la procédure décrite dans la lettre datée du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, et il y sera fait référence dans le document publié sous la cote S/PV.8886.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Martin **Kimani**



Annexe 1

Déclaration de la Mission permanente de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous tenons à remercier la présidence kényane d'avoir organisé le présent débat public, ainsi que le Secrétaire général de son rapport détaillé sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2021/827).

Malgré les progrès faits à ce jour en ce qui concerne le cadre normatif du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, il existe toujours un écart manifeste entre ce que nous faisons sur le papier et ce qui est fait dans la réalité. Dans de nombreuses régions du monde, les femmes et les filles sont encore privées de leurs droits fondamentaux, exclues et victimes de violences et de mauvais traitements. Dans plusieurs conflits à travers le monde, le viol et la violence sexuelle continuent d'être utilisés comme arme pour terroriser les civils. C'est inacceptable ; c'est intolérable.

En dépit de certaines améliorations, les femmes restent peu représentées dans les activités officielles de rétablissement et de consolidation de la paix, et elles souffrent de manière disproportionnée des effets indirects des conflits. Les inégalités fondées sur le genre ne sont nulle part aussi évidentes que dans les missions sur le terrain, notamment dans les opérations de paix des Nations Unies où les femmes demeurent sous-représentées. Nous devons redoubler d'efforts pour intégrer le travail des femmes au niveau local, y compris dans les zones de conflit et dans les processus de paix, dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Leur expérience et leur savoir-faire sont essentiels pour mieux comprendre ce qu'il faut améliorer pour progresser à l'échelon local.

Les équipes de pays et de médiation des Nations Unies, les envoyés spéciaux et les représentants spéciaux, ainsi que les autres parties prenantes concernées, doivent jouer un rôle plus dynamique pour faciliter et garantir la participation véritable des femmes au niveau local, de manière à leur donner la possibilité d'influencer l'issue des processus de paix. Dans ce contexte, l'Albanie soutient fermement l'appel à l'action du Secrétaire général, dans lequel celui-ci a exhorté les partenaires du maintien de la paix à investir dans les réseaux locaux de femmes et à soutenir la mobilisation des femmes en faveur de la paix.

La promotion de l'équité et de l'égalité des genres n'est pas uniquement un impératif moral ; elle ne doit pas seulement rester un principe dans la recherche de la justice et de l'équité. Elle doit se traduire dans la réalité par des mesures concrètes et tangibles. Nous sommes convaincus qu'aucun pays ne sera en mesure de progresser et de relever avec succès les défis d'aujourd'hui si la moitié de son énergie et de sa force humaines est laissée de côté.

À cet égard, l'Albanie se réjouit de pouvoir faire état de quelques réalisations réelles, audacieuses et notables concernant la participation véritable des femmes aux processus décisionnels importants. Avec 75 % de femmes ministres, l'Albanie figure actuellement parmi les cinq gouvernements les plus équilibrés du point de vue du genre dans le monde. Certains des postes publics clefs les plus élevés en Albanie, y compris au sein d'institutions, organismes et départements indépendants dans des domaines stratégiques de l'État, sont occupés avec succès par des femmes. Les femmes représentent 18 % de l'effectif total des forces armées et, en octobre 2020, l'Albanie a envoyé un deuxième contingent, composé de deux soldates de la paix, pour servir dans la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité a figuré parmi les priorités de la présidence albanaise de l'Organisation pour la sécurité et la coopération

en Europe (OSCE) en 2020, insufflant un nouvel élan à l'action de l'OSCE dans la promotion du rôle des femmes dans le règlement des conflits et les processus de paix.

Le Conseil de sécurité a un rôle clef à jouer pour soutenir la participation véritable des femmes aux processus de paix et veiller à ce que l'ensemble du système des Nations Unies et les États accueillant des opérations de maintien de la paix soient responsables de la participation directe des femmes aux processus de paix.

L'Albanie, qui siègera bientôt au Conseil de sécurité, se fera le champion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans tout l'éventail des travaux du Conseil. Nous sommes convaincus que les femmes ont des compétences et une vision singulières à apporter aux processus de paix. En tant qu'agentes de changement positif, elles doivent participer activement à tous les efforts de paix et de sécurité. Nous nous efforcerons de donner à la société civile, notamment aux défenseuses des droits humains, une voix qui soit entendue au Conseil de sécurité.

En conclusion, l'Albanie est fermement convaincue que la participation réelle des femmes stimulera nos efforts communs en faveur d'une approche plus inclusive, plus transparente et plus efficace de la paix et de la sécurité dans le monde.

Annexe 2

Déclaration de M^{me} Rabab Fatima, Représentante permanente du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Kenya d'avoir organisé cet important débat pendant le mois consacré aux femmes et à la paix et à la sécurité. Je remercie également le Secrétaire général et les autres intervenants de leurs observations précieuses et éclairantes.

Il y a 21 ans, la résolution 1325 (2000), qui a fait date, reconnaissait le rôle actif des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité. Depuis lors, de nombreuses résolutions ont été adoptées sur les femmes et la paix et la sécurité, appelant au renforcement de la participation des femmes au règlement des conflits et à la consolidation de la paix. Le rôle des femmes dans la lutte contre les facteurs traditionnels et non traditionnels de conflit est désormais bien établi, ce qui rend cette question multisectorielle.

Si le champ d'application du programme s'est élargi dans de nombreux domaines, sa mise en œuvre effective continue de se heurter à des difficultés. Dans certains cas, le programme a même pris le chemin inverse, révélant les failles du processus de paix. Dans de nombreuses situations, la paix a été instaurée mais n'a pas pu être pérennisée, car elle n'incluait pas les femmes. À l'aube de la troisième décennie écoulée depuis l'adoption du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en 2000, nous devons nous recentrer sur ce programme et exploiter pleinement son potentiel pour construire et pérenniser la paix.

La participation accrue des femmes au maintien et à la consolidation de la paix s'est avérée être un moyen efficace de mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans tous les secteurs dans les pays touchés par un conflit. Les soldates de la paix contribuent à créer un environnement propice à la participation des femmes à la consolidation de la paix au niveau local. Pour tirer parti des avantages offerts par les femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité, il n'y a pas d'autre solution que de miser sur les femmes dans le maintien et la consolidation de la paix.

Qu'il me soit permis de partager certaines idées à cet égard.

Premièrement, selon le rapport du Secrétaire général (S/2021/827), en 2020, les femmes ne représentaient que 23 % des délégués dans les processus de paix dirigés ou codirigés par l'ONU. Ce chiffre doit augmenter. Tout processus de paix initié ou soutenu par l'ONU doit garantir la participation des femmes sur un pied d'égalité avec les hommes. Cela vaut également pour la contribution de l'ONU à la consolidation de la paix. À cet égard, toutes les entités des Nations Unies et les autres partenaires en matière de développement ou de consolidation de la paix doivent travailler de manière coordonnée et contribuer à créer un environnement favorable à la participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la consolidation et à la pérennisation de la paix.

Deuxièmement, la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit être adaptée aux conditions locales pour garantir une paix durable dans les pays touchés par un conflit. La participation accrue des femmes aux opérations de maintien de la paix permet un niveau de collaboration plus élevé entre les femmes qui oeuvrent pour la paix à l'échelon local. Les soldates de la paix jouent également un rôle primordial dans la prévention et la protection contre les violences sexuelles en période de conflit.

À ce propos, des dispositions doivent être prises pour accroître le nombre d'équipes de liaison féminine dans les opérations de maintien de la paix et garantir les ressources nécessaires à leur collaboration effective avec les populations. Dans le

même temps, il convient de nommer suffisamment de conseillères et conseillers pour les questions de genre et de responsables de la coordination des questions d'égalité femmes-hommes, y compris issus des communautés locales, afin de garantir que les opérations de maintien de la paix soient tenues responsables de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

L'augmentation du nombre de femmes dans les missions de maintien de la paix ne permettra pas d'atteindre le résultat escompté si les femmes ne sont pas suffisamment représentées au niveau de la direction. La participation accrue des femmes à la prise de décisions pourrait faire évoluer les mentalités au sein de la société et contribuer à briser les stéréotypes sexistes sur le rôle des femmes.

Troisièmement, la paix ne peut être pérennisée si les causes profondes du conflit ne sont pas traitées de manière appropriée. À cet égard, le Bangladesh insiste particulièrement sur l'importance de soutenir le développement à long terme des pays touchés en vue de créer des perspectives économiques pour les femmes au niveau local.

Le soutien aux entrepreneuses locales peut contribuer à améliorer le statut socioéconomique des femmes dans son ensemble. Ce processus peut aussi permettre aux ex-combattantes d'être pleinement réintégrées dans la société. Les partenaires de développement et les institutions financières internationales ont un rôle particulier à jouer à cet égard, notamment en encourageant les initiatives locales de consolidation de la paix et de création d'entreprises.

Enfin, en tant que membre du Conseil de sécurité en 2000, le Bangladesh a été étroitement associé à l'adoption de la résolution 1325 (2000). Depuis lors, nous sommes un fervent défenseur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Au niveau national, nous avons élaboré un plan d'action aux fins de sa mise en œuvre.

Nous estimons que ce plan d'action national peut être un outil important pour garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes au maintien et à la consolidation de la paix, à l'action climatique et à la prévention des autres menaces qui pèsent actuellement sur la paix, et le Bangladesh voudrait que la séance importante d'aujourd'hui donne lieu à une recommandation en ce sens.

Annexe 3**Déclaration de M. Philippe Kridelka, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

La Belgique remercie la République du Kenya pour l'organisation de ce débat essentiel et pour son engagement en faveur des droits des femmes. Il est primordial d'investir davantage dans la participation des femmes locales à la consolidation et au maintien de la paix, et nous espérons que la discussion d'aujourd'hui permettra de dégager des pistes concrètes pour atteindre cet objectif.

Avant tout, la Belgique se rallie pleinement à la déclaration de l'Union européenne, ainsi qu'à la déclaration conjointe du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

La participation significative des femmes dans les processus politiques est essentielle. Plus de 20 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), force est de constater que les progrès sont insuffisants. Nous devons intensifier nos actions. Et ce faisant, soyons attentifs à ne pas soumettre la participation des femmes à des exigences plus rigoureuses que les hommes.

Le développement des capacités des femmes est utile sans être la panacée ; nous devons y œuvrer tout en travaillant à la suppression des barrières institutionnelles.

La Belgique est en faveur d'une représentation inclusive des femmes dans les processus de maintien et de consolidation de la paix. Nous devons être attentifs à la diversité des représentantes et inclure, par exemple, les jeunes femmes, les femmes de différentes régions, les femmes migrantes et réfugiées, et les femmes avec un handicap.

Enfin, la Belgique salue l'intégration à cet événement de l'exposition itinérante Photoville intitulée « In their hands : women taking ownership of peace » (La paix : quand les femmes prennent les choses en main), qui met en lumière l'importance des partenariats avec les parties prenantes dans toute leur diversité. Notre pays œuvre notamment à la reconnaissance du travail et des réalisations des organisations de la société civile, des défenseuses des droits humains, des femmes journalistes et des réseaux de femmes. Ces femmes jouent un rôle essentiel dans la consolidation d'une paix durable et méritent notre appui et notre protection. C'est pourquoi la Belgique est fière de soutenir le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire, et appelle tous les États à y contribuer.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité constitue une priorité pour notre pays. Comme environ 98 autres États, la Belgique met en œuvre un plan d'action national dont l'un des six piliers vise à promouvoir la participation égale des femmes aux processus liés aux conflits, à la paix et à la sécurité. La Belgique participe aussi activement à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action de l'Union européenne. C'est pourquoi nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à se doter d'un plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité, afin d'assurer la mise en œuvre concrète de la résolution 1325 (2000) et d'en suivre les progrès.

Annexe 4

Déclaration de M. Ronaldo Costa Filho, Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies

Alors que le Brésil se prépare à son onzième mandat de membre non permanent du Conseil de sécurité, nous félicitons le Kenya, l'Irlande et le Mexique d'avoir pris l'initiative de promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en en faisant une priorité commune de leur présidence respective, et nous attendons avec intérêt les recommandations qui ressortiront de cet effort.

Le Brésil a lui aussi fait de ce programme l'une des priorités de son prochain mandat au Conseil. Faisant fond sur l'héritage de Bertha Lutz, une des cinq femmes seulement avoir eu rang de représentantes plénipotentiaires à San Francisco en 1945, la participation du Brésil à l'ONU est intimement liée à sa défense historique de la participation des femmes à la prise de décisions, y compris en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales.

Durant son précédent mandat au Conseil, le Brésil a déjà ardemment défendu le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Ainsi en 2010, nous nous sommes portés coauteurs de la résolution 1960 (2010) et avons soutenu les déclarations de la présidence du Conseil de sécurité sur le sujet. En 2011, le Brésil présidait le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo lorsqu'il a entendu le premier exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, avec pour effet que le Comité a ajouté le viol et la violence sexuelle à ses critères d'inscription. Plus récemment, le Brésil s'est joint aux coauteurs de la résolution 2538 (2020), la première résolution consacrée exclusivement aux femmes dans les opérations de maintien de la paix.

En fait, la décision du Brésil de lancer un plan d'action national en 2017 découle de son rôle traditionnel de pays fournisseur de contingents ou de personnel de police. Ce plan, renouvelé en 2019 pour quatre années supplémentaires, nous guide pour relever le défi, commun à de nombreux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, consistant à accroître la participation du personnel féminin dans les missions de maintien de la paix afin d'atteindre les objectifs fixés dans la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028.

Puisque nous réfléchissons à la prévention et aux efforts de lutte contre la violence au niveau local qui tiennent compte des questions de genre, comme la présidence kényane nous y invite, il nous semble opportun de souligner que les soldates de la paix sont, dans bien des cas, les seules à pouvoir entrer en contact avec la population féminine locale. Leur participation accrue est donc fondamentale pour que l'ONU puisse, entre autres, protéger plus efficacement les civils.

Le Brésil est fier d'avoir remporté deux fois de suite le prix de la personne parmi les militaires qui s'est le mieux illustrée dans la défense de l'égalité des genres pendant l'année. En 2019, la commandante Marcia Braga a reçu le prix pour son travail en République centrafricaine. En 2020, la commandante Carla Araujo a partagé le prix avec la major indienne Suman Gawani, renouvelant ainsi notre fierté à l'égard de l'excellence de notre contribution aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le plan d'action national du Brésil intègre la prise en compte de la dimension « femmes et paix et sécurité » dans la coopération que nous apportons dans les situations d'après-conflit. Cette ligne directrice contribue à encadrer notre participation, par exemple, à la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix. Le Brésil apprécie donc la prise en compte des priorités concernant les femmes et la

paix et la sécurité dans les efforts de consolidation de la paix de l'ONU sur le terrain, comme le souligne la stratégie de la Commission relative aux questions de genre. Nous nous félicitons de la prise en compte des questions de genre dans les programmes financés par le Fonds pour la consolidation de la paix. La collaboration entre le Fonds et le Département des opérations de paix en ce qui concerne les ressources destinées à la réforme du secteur de la sécurité en tenant compte des questions de genre nous semble une voie prometteuse.

Au cours des 21 années qui se sont écoulées depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), les femmes du monde entier ont contribué à la construction de la paix lorsqu'on leur en a vraiment donné la chance. Il y a d'importants enseignements à tirer de leur participation aux processus de paix en République démocratique du Congo, au Burundi, en Guinée-Bissau et en Colombie, où les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration tiennent compte des questions de genre. Toutefois, les récents exemples des conséquences désastreuses que peuvent avoir des processus de négociation qui excluent les femmes viennent nous rappeler que le Conseil a encore beaucoup à faire en la matière.

Tous les États Membres, y compris ceux qui ont commencé à soutenir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dès 2000, doivent combler le fossé entre les discours et les actes en encourageant la participation pleine, égale et significative des femmes aux processus de paix qu'ils dirigent ou promeuvent. Les femmes afghanes, haïtiennes, yéménites et autres exigent à juste titre d'être entendues sur les questions relatives à leurs droits fondamentaux.

En 2022 et 2023, le Brésil espère contribuer à la promotion des priorités relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité dans la vie civile, avant, pendant et après les conflits. Fervent partisan du règlement pacifique des conflits et convaincu que le développement et la sécurité sont intrinsèquement liés, le Brésil soutient naturellement l'inclusion des femmes tout au long du processus de paix, de la prévention et du règlement des conflits jusqu'au maintien et à la consolidation de la paix. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler, au cours de notre prochain mandat, avec des pays partageant les mêmes idées afin de promouvoir la participation des femmes à la vie politique dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Annexe 5

Déclaration de la Mission permanente du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies

Tout d'abord, le Chili souhaite remercier le Kenya d'avoir organisé ce débat et de ses efforts pour revenir au format qui caractérisait les débats publics avant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), d'autant plus que cette pandémie a montré qu'il était nécessaire de garantir le leadership et la participation pleine et entière des femmes, sur un pied d'égalité, aux processus de paix et aux processus politiques menés par l'ONU.

Deuxièmement, nous tenons à remercier le Secrétaire général de son dernier rapport sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2021/827), qui éclaire nos prochaines étapes et souligne les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce programme essentiel. À cet égard, nous notons avec préoccupation qu'en 2020, les femmes ne représentaient que 23 % des participants aux processus de paix dirigés ou codirigés par l'Organisation des Nations Unies.

En outre, il reste difficile d'envisager un avenir où les femmes et les filles contribuent de façon effective et sur un pied d'égalité à la tâche de reconstruire en mieux, en particulier dans les situations de conflit, alors qu'en 2020, seuls 5,2 % des effectifs militaires participant à des opérations de paix étaient des femmes. De même, les processus de consolidation de la paix et de règlement des conflits sont beaucoup moins susceptibles de garantir une paix durable et de s'attaquer aux causes profondes des conflits si les femmes ne sont pas associées aux processus décisionnels ou ne participent pas de manière significative à la vie publique après un conflit. Nous devons donc continuer d'autonomiser les femmes afin qu'elles occupent plus que 18,9 % des sièges parlementaires dans les pays en conflit ou sortant d'un conflit.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est un cadre normatif et politique essentiel pour la protection des droits des femmes contre la violence fondée sur le genre et les atteintes sexuelles dans les situations de crise et de conflit, et pour comprendre les nombreuses façons dont les femmes sont touchées.

Ce programme comporte des enseignements importants concernant l'importance de la participation pleine et entière des femmes, sur un pied d'égalité, et de la prise en compte des questions de genre à tous les stades et niveaux des situations critiques. Cela implique d'aller au-delà des quotas et de veiller à ce que davantage de femmes occupent des postes de direction dans les institutions de sécurité et de défense, ainsi que dans les opérations de paix et les missions politiques, et à ce qu'elles soient au centre de la prise de décision sur les questions de paix et de sécurité aux niveaux local, étatique, régional et international.

La participation pleine, égale et significative des femmes aux processus décisionnels est si prioritaire pour le Chili que, après le lancement du processus constitutionnel en juillet 2021, notre pays sera le premier au monde doté d'une constitution rédigée par une assemblée paritaire.

À cet égard, le Chili a également pris des mesures décisives en faveur du développement et de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) en élaborant deux plans d'action nationaux efficaces répondant aux possibilités et aux défis émergents dans notre pays. De 2004 à 2017, 248 femmes ont été déployées dans la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Ces femmes ont développé des activités opérationnelles liées au domaine civico-militaire, aux machines et aux transports, entre autres.

À cet égard, je voudrais souligner le rôle joué par le Chili, aux côtés de l'Argentine, au sein du Réseau régional des femmes médiatrices du Cône Sud, qui est le premier réseau régional de femmes médiatrices et artisanes de la paix, dont l'objectif principal est d'accroître la participation des femmes à toutes les étapes des processus de paix, des négociations et de la médiation, ainsi que de promouvoir leurs fonctions décisionnelles dans ces processus.

C'est pourquoi il est particulièrement important que nous prenions des mesures aujourd'hui pour relever les défis à venir, nous attaquer aux causes de l'inégalité de genre et soutenir le travail que les femmes accomplissent dans leurs communautés pour renforcer le tissu social, et que nous leur donnions les moyens de s'exprimer dans tous les processus qui s'attaquent aux causes profondes des conflits. Pour ce faire, il faut promouvoir la participation pleine, égale et significative des femmes aux processus de prise de décisions à tous les niveaux et veiller à ce qu'elles aient leur mot à dire dans toutes les décisions qui les concernent. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions véritablement promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives, qui, comme nous le savons, sont également propices à un développement et à une croissance durables.

Annexe 6

Déclaration du Secrétariat du Commonwealth

La population du Commonwealth compte 1,2 milliard de femmes à travers le monde. Notre charte souligne que l'égalité des sexes est essentielle au processus de consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité, et qu'elle est une composante fondamentale du développement humain et des droits humains fondamentaux.

Le débat public ministériel du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité est opportun et bienvenu. Le Secrétariat du Commonwealth réaffirme son attachement aux objectifs de développement durable et encourage les participants à au présent débat ministériel à délibérer sur les mesures urgentes nécessaires à la mise en œuvre intégrale de la résolution 1325 (2000). Notre Secrétariat appelle à une action multilatérale unifiée, qui est nécessaire pour renforcer la parité des sexes dans les accords de paix et les opérations de paix, et pour soutenir les efforts de suivi des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Notre Secrétariat encourage les participants au débat ministériel à réfléchir aux actions concrètes propres à renforcer la volonté politique de mise en œuvre des plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité.

Les programmes de paix du Commonwealth reposent fermement sur les principes de l'inclusion et de la sensibilisation aux questions de genre. Agissant conformément aux mandats des chefs d'État et de gouvernement, le Secrétariat du Commonwealth fait entendre la voix des femmes et les aide à agir au sein des écosystèmes de prévention des conflits et des architectures de sécurité des États membres. En partenariat avec nos États membres et organisations, telles que le réseau des médiatrices du Commonwealth, notre Secrétariat crée une masse critique de médiatrices, conciliatrices et artisanes de la paix aux niveaux local, national et mondial.

Le Secrétariat du Commonwealth encourage les participants à ce débat ministériel à réfléchir aux multiples vulnérabilités auxquelles sont confrontées les femmes et les filles en matière de paix et de sécurité, qui incluent de plus en plus les risques de sécurité liés au climat. Le Secrétariat rappelle que les changements climatiques constituent la crise majeure de notre époque. Les événements liés au climat ont des effets disproportionnés sur les femmes, et environ quatre personnes déplacées en raison des changements climatiques sur cinq dans le monde sont des femmes.

Le Secrétariat du Commonwealth invite les participants à cette séance au niveau ministériel à discuter des cadres de gouvernance inclusifs nécessaires pour améliorer l'accès à la justice et l'application du principe de responsabilité pour les femmes touchées par le crime et la violence. Conformément au mandat des chefs de gouvernement, le Secrétariat renforce les cadres de mise en œuvre des programmes de justice communautaire et de réconciliation, qui contribuent à prévenir la criminalité et la violence fondée sur le genre dans les États membres. Dans les pays membres où de premières avancées ont pu être constatées, les résultats sont encourageants en matière de justice réparatrice et de réconciliation au niveau communautaire. Pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Secrétariat a travaillé à l'élaboration et au déploiement d'initiatives d'alerte rapide et de prévention de la violence dirigées par des femmes dans les pays membres où des élections étaient organisées. Cette approche consistant à donner aux organisations dirigées par des femmes les moyens d'agir aurait permis de réduire de 50 % l'incidence de la violence lors des élections.

Le Secrétariat du Commonwealth engage les participants à condamner le fléau de la violence contre les femmes et les filles, qui constitue une violation flagrante des droits humains avec des conséquences dévastatrices à la fois immédiates et à long terme sur la santé physique, sexuelle et mentale. Pendant la pandémie, nous avons vu s'étendre la pandémie silencieuse des violences domestiques, dans les communautés et dans les espaces de rencontre virtuels, progressant jusqu'à 500 % dans certaines juridictions, avec un impact dévastateur sur les femmes.

Le Secrétariat du Commonwealth appelle l'attention des participants à ce débat de haut niveau sur son initiative « Commonwealth Says NO MORE », qui donne aux États membres les moyens de faire face à cette crise et contribue à soutenir les victimes, les rescapés et les personnes à risque. Conformément au mandat des chefs de gouvernement et en partenariat avec les États membres, le Secrétariat est actuellement en train de calculer le coût économique de la violence contre les femmes et les filles.

Le Secrétariat du Commonwealth se félicite des effets positifs que les progrès de la technologie numérique ont eu sur l'accès des femmes à l'éducation, la liberté d'expression, la cohésion civique et la participation démocratique. La Déclaration du Commonwealth sur la question du numérique, adoptée en 2018, souligne l'incidence positive du cyberspace, de la desserte numérique et de la citoyenneté numérique en tant qu'outil puissant d'édification de l'État et de consolidation de la paix. Nous reconnaissons néanmoins les inconvénients du cyberspace, qui peut contribuer à la violence fondée sur le genre.

Nos États membres ont réaffirmé leur attachement à une approche énergique, concrète et multilatérale pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par l'environnement numérique. Le Secrétariat appelle à la mise en place d'un cadre efficace pour la protection de l'intégrité du cyberspace en tant qu'espace fort, libre, sain et démocratique, dépourvu de violence cybernétique. Nos programmes de cybersécurité et de lutte contre l'extrémisme violent visent à réduire les fractures numériques et à renforcer la cyberrésilience des femmes et d'autres populations vulnérables.

Annexe 7

Déclaration de M. Kaha Imnadze, Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord remercier la présidence kényane d'avoir organisé cet important débat public de haut niveau.

Il y a un an, dans son rapport sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2020/946), le Secrétaire général a proposé des objectifs pour cette décennie. Le rapport appelait entre autres [a un changement radical et demandait des résultats concrets en matière de participation utile des femmes à la démarche de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix.

Je rappelle également qu'il y a tout juste un mois, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la toute première résolution consacrée exclusivement à la transition des missions de maintien de la paix de l'ONU, coparrainée par la Géorgie, qui prévoit une mobilisation auprès de la population et de la société civile, « avec la participation pleine, égale et véritable des femmes » (*résolution 2594 (2021), cinquième alinéa du préambule*).

Malgré certaines avancées, le dernier rapport du Secrétaire général (S/2021/827) fait état de lacunes persistantes en ce qui concerne la participation des femmes aux plus hautes fonctions politiques, à la prise de décisions et aux processus de paix, ce qui indique, entre autres, la nécessité pour les États Membres de redoubler d'efforts au niveau national. Dans cette optique, je voudrais faire part de quelques-unes des dernières activités de la Géorgie en ce qui concerne le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

La Géorgie attache de l'importance à l'application des résolutions du Conseil de sécurité concernant le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La nouvelle stratégie géorgienne en matière de droits humains pour la période 2021-2030 accorde la priorité à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et définit des objectifs spécifiques pour tenir les engagements que le Gouvernement a pris en avril 2019. Le quatrième plan d'action sur les femmes et la paix et la sécurité pour la période 2022-2024 est par ailleurs en cours d'élaboration.

Le Ministère géorgien de la défense fait partie des entités chefs de file dans le processus de mise en œuvre du plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité, lequel met l'accent sur la participation des femmes, leur protection et la prévention de la violence. En 2020, le Ministère a élaboré une nouvelle stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes et mis en place un groupe de suivi de l'égalité des sexes et des conseillers pour les questions de genre.

Le Gouvernement géorgien promeut également le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le processus de règlement pacifique des conflits. Un certain nombre d'initiatives ont été mises en œuvre pour encourager des processus de paix inclusifs et tenant compte des questions de genre, faciliter la participation des femmes et garantir la prise en considération des besoins des femmes touchées par les conflits dans les processus de négociation. L'équipe géorgienne participant aux discussions internationales de Genève dialogue régulièrement avec des femmes touchées par le conflit et des organisations de la société civile défendant les droits des femmes.

En outre, avec l'appui d'ONU-Femmes, un cours pilote sur les processus de paix inclusifs, mettant l'accent sur la participation effective des femmes, a été mis en place au centre de formation du Ministère géorgien des affaires étrangères à l'intention des

fonctionnaires qui prennent part à des processus de règlement pacifique des conflits. Nous sommes déterminés à organiser ce cours sur une base régulière.

Malheureusement, malgré les efforts déployés par la Géorgie pour autonomiser les femmes touchées par le conflit, l'occupation par la Russie des deux régions d'Abkhazie et de Tskhinvali en Géorgie menace nos initiatives en faveur de la paix et empêche l'extension du cadre de protection des droits de la personne aux femmes qui vivent de l'autre côté des clôtures barbelées érigées illégalement. La gravité de la situation sur le plan humanitaire, de la sécurité et des droits de l'homme dans les territoires occupés, qui est exacerbée par la maladie à coronavirus (COVID-19), a de lourdes répercussions sur la population locale, y compris les filles et les femmes.

La discrimination ethnique permanente, l'interdiction de l'enseignement dans la langue maternelle, les restrictions à la liberté de circulation et l'accès limité aux soins de santé sont autant de défis auxquels les femmes et les filles sont confrontées dans les territoires occupés. En outre, des centaines de milliers de personnes déplacées et de réfugiés, y compris des filles et des femmes, sont toujours privés de leur droit fondamental au retour dans leurs foyers en toute sécurité et dans la dignité, malgré de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale reconnaissant leur droit fondamental de rentrer chez eux.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'attachement de la Géorgie à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité au niveau national et aux efforts pour encourager sa mise en œuvre au niveau mondial.

Annexe 8

Déclaration de la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Allemagne tient à remercier le Kenya du thème très approprié choisi pour le débat public sur les femmes et la paix et la sécurité cette année, à savoir « Maintien et consolidation de la paix : miser sur les femmes ». Miser sur les femmes pour le maintien et la consolidation de la paix est une approche qui, sur le plan politique, est à la fois porteuse de promesse et judicieuse. Ce principe a été énoncé pour la première fois dans la résolution 1325 (2000) et confirmé sous divers aspects dans toutes les résolutions ultérieures sur le sujet, qui forment ensemble le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. L'inclusion des femmes dans les efforts de maintien et de consolidation de la paix donne tout simplement de meilleurs résultats, notamment sous la forme d'accords de paix plus durables. Toutes sortes d'investissements à de nombreux niveaux sont nécessaires pour parvenir à l'inclusion souhaitée des femmes dans les initiatives de maintien et de consolidation de la paix.

L'Allemagne a misé politiquement sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité lorsque nous avons préconisé avec force son intégration dans les travaux du Conseil de sécurité, y compris dans les mandats des opérations de paix, pendant notre mandat au Conseil de 2019 à 2020. Nous avons également cherché à promouvoir une approche participative, fondée sur les droits de la personne et axée sur les rescapés en ce qui concerne les violences sexuelles liées aux conflits, notamment en proposant la résolution 2467 (2019).

Au niveau national également, l'Allemagne mise en permanence sur les femmes dans le maintien et la consolidation de la paix. De nombreuses mesures ont été adoptées pour faire en sorte que nos effectifs féminins soient plus présents dans ces domaines. L'Allemagne est déterminée à atteindre les objectifs énoncés dans la Stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue. Afin de comprendre les obstacles que les femmes doivent constamment surmonter dans le cadre des opérations de paix, les forces armées allemandes ont entrepris de les étudier. L'Allemagne encourage les autres États Membres de l'ONU à entreprendre une telle évaluation, afin d'avoir une meilleure connaissance des obstacles auxquels se heurtent les femmes dans le maintien de la paix, ainsi que des perspectives qui s'y offrent à elles.

Toutefois, aujourd'hui, nous souhaitons mettre l'accent sur la manière dont l'Allemagne mise sur les femmes dans le maintien et la consolidation de la paix au niveau international, ainsi que sur les domaines dans lesquels nous pensons qu'un investissement international est nécessaire.

Tout d'abord, nous soutenons les bâtisseuses de la paix sur le terrain, ainsi que les défenseuses des droits humains et les organisations dirigées par des femmes. En collaboration avec ONU-Femmes, l'Allemagne reste un fervent défenseur du Réseau des femmes dirigeantes africaines, qu'elle soutient depuis le tout début en 2018. Le Réseau des femmes dirigeantes africaines offre la possibilité de contribuer à la pleine inclusion des femmes dans la transformation de l'Afrique sur la scène multilatérale, régionale et nationale. L'Allemagne soutient également Unidas, un réseau de femmes créé en 2019 sous le patronage du Ministre des affaires étrangères, Heiko Maas, qui met en réseau des militants de la société civile en faveur de l'égalité des sexes d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Allemagne, ainsi que de nombreuses autres initiatives.

Deuxièmement, il est absolument nécessaire de soutenir financièrement les initiatives et les mesures visant à mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire

est un instrument unique en son genre qui permet de renforcer les organisations de femmes et le leadership féminin grâce à des projets concrets. L'Allemagne soutient le Fonds à hauteur de plus de 11,6 millions d'euros depuis 2019. En outre, cette année, nous avons récemment annoncé une contribution de 3 millions d'euros à un guichet d'intervention d'urgence du Fonds pour les femmes, la paix et l'action consacré au soutien des femmes afghanes qui oeuvrent pour consolidation de la paix et des défenseuses des droits humains. Nous encourageons les autres États Membres à apporter leur soutien à ce guichet d'intervention d'urgence et au Fonds de manière plus générale.

En outre, avec le soutien de l'Allemagne, le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité est en train d'élaborer le tout premier rapport mondial sur l'égalité des sexes et le statut des femmes dans le secteur de la défense, y compris les bonnes pratiques pour accroître la représentation des femmes dans les forces armées. Outre la collecte de données, le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité facilitera également un certain nombre de dialogues entre les États Membres et les femmes occupant des postes de direction afin de renforcer la collaboration, la mise en réseau et la volonté politique au niveau mondial en ce qui concerne la promotion de l'égalité des sexes dans le secteur de la défense.

À cet égard, nous nous félicitons que des femmes travaillant dans des opérations de maintien de la paix feront partie intégrante de la prochaine Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix qui se tiendra à Séoul en décembre 2021. Nous espérons que les contributions annoncées par les États Membres aideront à renforcer davantage le rôle des femmes dans les opérations de paix des Nations Unies.

Troisièmement, afin d'améliorer l'environnement dans lequel travaillent les bâtisseuses de la paix et les défenseuses des droits humains, nous devons nous opposer à la répression des droits humains et des droits des femmes en particulier. La misogynie est à la hausse et les femmes sont empêchées de participer à la vie politique, sociale et économique par des pratiques, des lois, des violences et des représailles préjudiciables. La prise de contrôle de l'Afghanistan par les Taliban montre à quel point les avancées durement acquises en matière de droits des femmes et des filles peuvent être rapidement réduites à néant dans des contextes de crise et de conflit.

Plaidant pour le respect des droits de l'homme et d'un ordre international fondé sur des règles, l'Allemagne est convaincue que nous devons tous nous opposer à ce recul. La participation active au Forum Génération Égalité, initié par ONU-Femmes avec l'appui de la France et du Mexique, en vue de poursuivre les travaux du Programme d'action de Beijing, fait partie de cet effort, tout comme la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous sommes convaincus qu'une approche aux questions de genre porteuse de transformation est nécessaire pour supplanter les structures de pouvoir abusives et favoriser la transformation sociale et les changements d'attitudes.

Enfin et surtout, nous devons veiller à ce que les femmes, la paix et la sécurité soient intégrées de manière transversale dans la politique de paix et de sécurité, la coopération au service du développement et l'aide humanitaire. Pour notre part, nous continuerons de coopérer étroitement avec les organisations de la société civile allemande, ainsi qu'avec les femmes qui œuvrent pour la consolidation de la paix au niveau local. Nous restons déterminés à poursuivre le renforcement du rôle des femmes dans les opérations de paix.

L'Allemagne a adopté son troisième plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité en février 2021, en suivant deux principes directeurs : s'attaquer aux causes profondes de l'inégalité entre les sexes et prendre en compte les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Pour renforcer la mise en œuvre locale et intégrer les questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité dans les initiatives de l'Allemagne à l'étranger, nous avons créé des postes de points focaux sur les femmes et la paix et la sécurité dans des ambassades allemandes situés dans des pays en crise et dans le cadre d'une collaboration multilatérale. De plus, dans le cadre de ce plan d'action, l'Allemagne s'est engagée à améliorer la compréhension des questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité ainsi que la sensibilité aux questions de genre parmi les soldats, le personnel de police et le personnel civil servant dans les missions de maintien de la paix. S'agissant des opérations de paix, l'Allemagne soutient également les initiatives Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus.

Le renforcement d'une approche inclusive en matière de consolidation et de maintien de la paix reste une entreprise commune. L'Allemagne continuera de se tenir aux côtés des défenseuses des droits humains, des femmes qui œuvrent pour la paix, des soldates de la paix, de la société civile et des militantes qui agissent chaque jour, souvent au péril de leur vie, pour que la participation pleine, effective et véritable des femmes, leur pleine autonomisation et la promotion des droits des femmes deviennent une réalité.

Annexe 9

Déclaration de M^{me} Maria Theofili, Représentante permanente de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Grèce remercie la présidence kényane du Conseil de sécurité d'avoir organisé le présent débat public sur le thème « Maintien et consolidation de la paix : miser sur les femmes ».

Tout en s'associant pleinement à la déclaration faite par l'Union européenne (voir S/PV.8886), la Grèce soumet la présente déclaration écrite à titre national.

Il ne fait aucun doute que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles sont essentielles pour faire progresser la paix durable, la sécurité et la justice sociale. À cet égard, la résolution 2594 (2021) adoptée récemment reconnaît la nécessité d'adopter une approche stratégique, cohérente et tenant compte de la problématique femmes-hommes pour les questions relatives au maintien et à la consolidation de la paix.

Pour y parvenir, intégrer systématiquement et de manière transversale les questions de genre à tous les stades de la planification, de la mise en œuvre et de l'établissement de rapports est de la plus haute importance. Dans le même temps, une analyse complète de la question du genre et une expertise technique en la matière sont des outils pratiques qui permettent aux processus de paix de s'attaquer *in concreto* aux causes profondes des conflits, ainsi qu'aux besoins réels des populations dans des contextes opérationnels spécifiques.

Comme le souligne le Secrétaire général dans son dernier rapport en date sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2021/827), il faut investir dans la participation et le leadership des femmes pour consolider la paix en tenant compte de la dimension de genre. Les réseaux locaux de femmes et les défenseuses des droits humains peuvent être de puissants agents de changement pacifique s'ils ont la possibilité de se faire entendre et d'être véritablement représentés et associés à la transition politique. Par conséquent, il faut privilégier des partenariats stratégiques et innovants établis avec les femmes locales et les organisations communautaires de jeunes dans les processus de paix.

Il va sans dire que l'autonomisation et le leadership des femmes passent par une prévention adéquate des conflits et des violences liées aux conflits, ainsi que par la protection et le rétablissement des survivants et les secours qu'on leur apporte. Dans cette optique, une approche centrée sur les survivants devrait guider les efforts de paix internationaux, l'accent étant mis sur la fin de l'impunité pour les violences sexuelles, fondées sur le genre et liées aux conflits, en traduisant les auteurs de ces actes en justice et en offrant des réparations équitables.

La Grèce soutient pleinement l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général et s'engage à participer activement à la mise en œuvre effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. À cet égard, elle réitère sa position de principe sur le renforcement de l'inclusion substantielle et véritable des femmes dans les processus de paix et les processus politiques ; c'est le seul moyen de parvenir à une paix et à une sécurité durables.

Annexe 10**Déclaration de Mohammad K. Koba, Chargé d'affaires de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Pour commencer, je tiens à remercier le Kenya d'avoir organisé le présent débat public sur le thème très important du rôle des femmes dans le maintien et la consolidation de la paix.

Nous nous associons également à la déclaration faite par le représentant de l'Australie au nom du groupe MIKTA, qui regroupe le Mexique, l'Indonésie, la République de Corée, la Turquie et l'Australie (voir S/PV.8886).

Qu'il me soit permis de faire les observations suivantes à titre national.

Premièrement, nous devons mettre l'accent sur le renforcement du rôle des soldates de la paix. L'Indonésie appuie sans réserve la participation pleine, effective et véritable des femmes aux opérations de maintien de la paix. Les soldates de la paix peuvent assumer un ensemble varié de rôles et de tâches, y compris en ce qui concerne la mobilisation des communautés et la protection des civils.

Nous sommes déterminés à accroître la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix en appliquant la résolution 2538 (2020). L'Indonésie est fière d'avoir été à l'origine de cette résolution, qui a été adoptée à l'unanimité en 2020. Ce texte représente une étape importante puisqu'il s'agit de la première résolution autonome sur la question des femmes dans les opérations de maintien de la paix. Elle symbolise l'importance que la communauté internationale accorde au rôle indispensable que jouent les femmes dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous demandons au Conseil et au Secrétariat de faire progresser l'application de cette résolution afin de promouvoir la participation pleine, effective et véritable des femmes dans les composantes civiles et militaires des opérations de maintien de la paix à tous les niveaux et à tous les postes, y compris aux postes de direction. Pour atteindre cet objectif, il importe que les membres du Conseil veillent à ce que les dispositions de cette résolution soient prises en compte dans toutes les résolutions pertinentes du Conseil, notamment celles relatives au renouvellement de mandat des opérations de maintien de la paix.

Deuxièmement, améliorer la formation et le renforcement des capacités est une nécessité. Les efforts communs pour augmenter le nombre de femmes dans les opérations de maintien de la paix doivent aller de pair avec les mesures visant à améliorer la performance d'ensemble des soldats de la paix dans l'exercice de leurs fonctions. À cette fin, les partenariats en matière de formation et de renforcement des capacités restent indispensables.

Nous appelons toutes les parties prenantes à renforcer les partenariats pour soutenir la formation ciblée et le renforcement des capacités des femmes en tenue, ainsi que la création de réseaux de femmes qui œuvrent au maintien de la paix. En outre, les États Membres et le Secrétariat doivent garantir un environnement de travail sûr, favorable et qui tient compte des questions de genre pour les femmes qui participent à des opérations de maintien de la paix, notamment en mettant à leur disposition des infrastructures et des installations adéquates et appropriées. Il va sans dire que cela requiert de toutes les parties prenantes qu'elles apportent un soutien financier suffisant.

Troisièmement, nous devons promouvoir les femmes en tant que médiatrices et négociatrices. Le leadership actif des femmes fait partie intégrante du maintien de la paix dans une communauté. Cependant, les processus de paix restent dominés

par les hommes. C'est pourquoi l'Indonésie est à l'origine du lancement en 2020 du Réseau de négociatrices et médiatrices de paix d'Asie du Sud-Est. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts que nous fournissons pour appliquer pleinement la résolution 2538 (2020), en faisant progresser l'inclusion et la participation effective des femmes en tant que médiatrices et négociatrices dans les processus de paix. De plus, la création de ce réseau est un effort régional majeur qui vient compléter l'Alliance mondiale des réseaux régionaux de médiatrices.

Récemment, en juin 2021, le Réseau de médiatrices et négociatrices de paix d'Asie du Sud-Est a organisé le Forum régional de négociatrices et médiatrices de paix. Ce forum visait à encourager la participation véritable des femmes à toutes les phases du règlement des conflits. La participation des femmes doit être pleine, effective et utile à la société ; elle n'est pas simplement un gage de parité des sexes dans les processus de paix.

L'Indonésie considère le programme pour les femmes et la paix et la sécurité comme une force porteuse de changement qui permettra d'améliorer à l'avenir l'efficacité des opérations de maintien et de consolidation de la paix. Nous devons renforcer le rôle des femmes pour pérenniser la paix.

Pour conclure, l'Indonésie souhaite réaffirmer son engagement ferme à participer à l'effort collectif pour renforcer le rôle des femmes dans tous les domaines, y compris le maintien et la consolidation de la paix.

Annexe 11

Déclaration de M^{me} Zahra Ershadi, Représentante permanente adjointe de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

La République islamique d'Iran attache une grande importance au rôle que les femmes dans les différentes régions du monde peuvent jouer dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que dans les processus de paix et de consolidation de la paix.

Les femmes et les filles font partie des groupes les plus vulnérables qui souffrent des situations de conflit car elles sont soumises à la violence, notamment à l'exploitation sexuelle. Par conséquent, tous les efforts doivent être faits pour garantir la sécurité des femmes en période de conflit armé.

Les femmes peuvent jouer un rôle important en matière de prévention et règlement des conflits. Elles peuvent aussi contribuer de manière substantielle à la paix et à la sécurité. Dans ce contexte, leur rôle doit être promu et renforcé. Le Conseil de sécurité doit examiner la question des femmes et la paix et la sécurité dans la mesure où elle relève du mandat que lui confère la Charte des Nations Unies, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Par conséquent, les questions qui ne se rapportent pas directement à la paix et à la sécurité internationales doivent être traitées par les organes compétents de l'ONU, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission de la condition de la femme.

Dans la promotion et le renforcement du rôle des femmes en matière de paix et de sécurité, il faut pleinement tenir compte des situations propres à chaque pays et des différences historiques et culturelles, et les respecter. À ce titre, il est impératif que l'appropriation nationale du gouvernement et de la population concernés soit respectée pendant les phases de règlement du conflit et de reconstruction après le conflit.

Bien que victime d'actes d'agression et de mesures coercitives unilatérales illégales qui violent les droits fondamentaux des femmes et des filles, la République islamique d'Iran est déterminée à continuer de faire le nécessaire pour l'autonomisation des femmes et des filles afin de leur fournir les conditions leur permettant de jouer le rôle important qui est le leur dans la société et de donner toute la mesure de leur potentiel et de leurs capacités, y compris dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Annexe 12

Déclaration de la Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Italie remercie la République du Kenya d'avoir organisé cet important débat public sur le thème «Maintien et de la consolidation de la paix : miser sur les femmes».

Nous nous associons aux déclarations faites par la représentante de l'Union européenne, en sa qualité d'observatrice, (voir S/PV.8886) et le Groupe des amis des femmes en Afghanistan et souhaitons ajouter quelques remarques à titre national.

L'Italie a une longue tradition de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Nous sommes de fervents défenseurs de la résolution 1325 (2000) depuis son adoption. De plus, nous fournissons de nombreux efforts et consacrons d'importantes ressources à la promotion de la participation des femmes aux processus de paix et de médiation internationale.

Les femmes se sont avérées extrêmement efficaces pour protéger les civils, accéder aux communautés et créer des relations de confiance avec les populations locales, en particulier avec les catégories les plus vulnérables.

Nous sommes pleinement engagés dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et appuyons énergiquement l'initiative Action pour le maintien de la paix, ainsi que les mesures d'incitation et autres prévues dans le cadre de la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue lancée par le Secrétariat.

L'Italie est fermement convaincue des avantages que procure la présence d'un personnel féminin bien intégré dans les opérations de maintien de la paix et s'emploie à accroître le nombre de femmes dans les composantes civile et militaire de ses contingents.

Par ailleurs, la consolidation et le maintien de la paix supposent des activités de médiation ; un secteur dans lequel les femmes se sont révélées très efficaces. Il a été démontré qu'un accord de paix a 20 % plus de chances de durer au moins deux ans et 35 % plus de chances de durer 15 ans lorsque les femmes prennent part au processus de paix.

Par conséquent, l'Italie est fière du succès du Réseau de médiatrices de la région méditerranéenne, qui a été créé en octobre 2017 pour promouvoir l'égalité des sexes et favoriser l'inclusion des femmes dans les processus de paix et les initiatives de médiation et de consolidation de la paix dans la région méditerranéenne. Le nombre de membres du Réseau a augmenté et les trois premières antennes locales ont été établies, à Chypre, en Turquie et au Kosovo, ouvrant ainsi la voie à l'ouverture prochaine de nouvelles antennes. En outre, le Réseau offre des possibilités de formation, de renforcement des capacités et de mise en réseau et a participé à la création en septembre 2019 de l'Alliance mondiale des réseaux régionaux de médiatrices.

L'Italie est déterminée à promouvoir et à protéger toutes les femmes et les filles. Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation des femmes en Afghanistan. Afin de sensibiliser à la vulnérabilité des femmes et des filles afghanes au lendemain du retour des Talibans, et de promouvoir une action internationale cohérente à l'appui de leurs droits, l'Italie, avec un groupe transrégional de pays, ONU-Femmes, l'UNICEF et l'UNESCO, a organisé une manifestation de haut niveau en marge de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale. La manifestation était précisément axée sur le besoin de maintenir l'accès des femmes et des filles afghanes à l'éducation comme prérequis pour créer des communautés résilientes, inclusives et pacifiques.

En outre, la présidence italienne du Groupe des Vingt (G20) a récemment convoqué une réunion extraordinaire des ministres des affaires étrangères du G20 et une réunion extraordinaire des dirigeants du G20 sur la situation en Afghanistan. Dans les deux cas, on a prêté une attention particulière à la nécessité de soutenir les femmes et les filles afghanes dans la satisfaction de leurs besoins immédiats et de leur donner les moyens de contribuer à la paix durable et au développement inclusif pour tous les Afghans.

Avec 50 autres pays, l'Italie a également plaidé pour la mise en place d'un mécanisme international indépendant pour suivre les violations des droits humains et les atteintes à ces droits en Afghanistan et promouvoir l'application du principe de responsabilité. Cette initiative a débouché sur la création d'un poste de rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan, dont il faut maintenant appuyer pleinement le mandat.

L'autonomisation des femmes et leur inclusion dans les processus de paix devraient être une priorité partagée dans l'action menée pour la paix et la sécurité internationales. L'Italie reste attachée à cet objectif dans le contexte de son soutien plus large au renforcement du dispositif mondial de maintien et de consolidation de la paix.

Annexe 13

Déclaration de la Mission permanente de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession du Kenya à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre, et de vous remercier d'avoir convoqué la présente séance, qui tombe à point nommé, pour discuter du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Je tiens aussi à remercier les intervenants pour leurs précieuses contributions au débat.

La Jordanie s'aligne sur la déclaration du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité (voir S/PV.8886).

Le caractère changeant de la sécurité nous oblige à tenir compte des nouvelles perspectives et du rôle évolutif des missions de maintien de la paix pour assurer la bonne application de la résolution 1325 (2000). Il est essentiel de suivre une approche inclusive dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans d'action nationaux. À cet égard, en septembre 2021, les Forces armées jordaniennes, en partenariat avec ONU-Femmes, ont lancé leur première stratégie d'intégration des questions de genre, pour la période 2021-2024, dans le but d'accroître la représentation des femmes aux postes de direction, leur maintien en fonction et leur participation aux opérations de maintien de la paix, à la fois localement et à l'étranger.

Au fil des ans, la Jordanie soutient des initiatives de réforme liées au maintien de la paix des Nations Unies qui visent à améliorer la performance et la sûreté des missions. Elle a été parmi les premiers pays à entériner l'initiative Action pour le maintien de la paix, et nous avons accueilli avec satisfaction l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, présentée par le Secrétaire général en 2021.

La Jordanie est également déterminée à accroître et encourager la représentation des femmes par l'intermédiaire de leur participation aux opérations de maintien de la paix, sachant qu'il y a actuellement 25 policières dans diverses missions des Nations Unies. Au total, environ 154 policières ont participé à des missions des Nations Unies les années passées.

Les plans d'action nationaux sont un outil essentiel pour promouvoir les interventions nationales. À travers notre plan d'action national pour 2018-2021 et notre stratégie nationale sur les femmes pour 2020-2025, nous réaffirmons notre engagement à garantir la participation véritable des femmes dans le secteur de la sécurité et les opérations de maintien de la paix, dans la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, et dans les efforts nationaux et régionaux de consolidation de la paix. Dans le même temps, nous nous employons à assurer la disponibilité de services humanitaires tenant compte du genre, y compris des services psychologiques, sociaux, juridiques et médicaux. En outre, ces plans appellent à favoriser une culture communautaire qui reconnaisse les besoins particuliers des femmes, l'importance de l'égalité des sexes et le rôle des femmes et des jeunes femmes dans la paix et la sécurité.

L'appui aux organisations de la société civile, en particulier les organisations de femmes opérant dans les régions aux prises avec des conflits, est capital, en raison de leurs connaissances approfondies et de leur vaste expertise concernant les processus d'instauration d'une paix durable. Elles peuvent jouer un rôle central dans la prévention des conflits, notamment dans l'alerte rapide et les processus de paix.

La pandémie perturbe encore davantage le travail des jeunes femmes et hommes artisans de la paix et défenseurs des droits humains. Il est impératif de maintenir l'accent mis sur l'augmentation de la participation des femmes et des jeunes aux

politiques nationales et locales et aux entreprises de paix. Il est par ailleurs crucial d'assurer la sécurité des soldats de la paix, en particulier les soldates, notamment dans l'accomplissement de leur devoir.

Il est en outre capital de garantir durablement un flux de financement ininterrompu.

Annexe 14**Déclaration de M^{me} Amal Mudallali, Représentante permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Kenya de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre, et de le remercier d'avoir organisé cet important débat annuel sur les femmes et la paix et la sécurité, sur le thème « Maintien et consolidation de la paix : miser sur les femmes ». Je souhaite aussi remercier les personnes qui ont fait des exposés pour leurs interventions très utiles.

Le débat annuel de cette année se tient à un moment critique pour les femmes en général et pour les bâtisseuses de la paix en particulier. Les marches arrière sur les engagements en matière d'égalité des sexes et les réactions hostiles aux droits de femmes se multiplient partout. En de nombreux endroits du monde, nous revenons à une époque de réduction au silence pour les femmes. En Afghanistan, les femmes qui se sont battues pendant plus de 20 ans pour le changement risquent d'être à nouveau contraintes de se taire.

Dans mon pays, le Liban, femmes et consolidation de la paix vont de pair. Comme l'a récemment réaffirmé M^{me} Najat Rochdi, Coordinatrice spéciale adjointe et Coordinatrice résidente et humanitaire du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, les femmes du Liban sont à l'avant-garde de toutes les initiatives actuelles de rétablissement de la paix. Dans tout le Liban, des femmes politiques, des femmes secouristes et des bâtisseuses de la paix cherchent un terrain d'entente, des domaines où le compromis est possible, et mettent en place des plateformes pour le dialogue.

Ces femmes méritent le soutien explicite de la communauté internationale et du Conseil, à ce tournant de l'histoire du Liban, pour persévérer sur la voie de la paix et de la stabilité.

Le Liban remercie le Secrétaire général de l'appel qu'il a lancé, dans son rapport de 2021 sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2021/827), pour que des mesures positives soient prises afin d'amplifier la voix des femmes, y compris les jeunes femmes, les militantes des droits des femmes et les meneuses de manifestations pacifiques au Liban.

Cet appel s'inscrit dans le même esprit que notre plan d'action national sur la résolution 1325 (2000), qui reflète la détermination du Liban à réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et à consolider la participation égale, pleine, significative et effective des femmes à l'instauration d'une paix durable, à la prévention des conflits et à la promotion de la stabilité nationale.

Alors que le Liban se prépare à tenir des élections parlementaires en mars 2022, six propositions de modification de la loi électorale ont été présentées aux députés pour examen, qui permettraient l'adoption d'un quota de femmes à la fois pour les candidatures et pour les sièges. Certaines des modifications proposées sont le fruit d'une collaboration étroite entre organismes des Nations Unies, société civile et institutions officielles – ce qui constitue encore un nouveau témoignage de l'efficacité des mouvements locaux de femmes au Liban quand il s'agit de concevoir et d'opérer le changement.

Malgré toutes les difficultés, le Liban progresse dans la mise en œuvre de son plan d'action national sur la résolution 1325 (2000). Comme mentionné dans le rapport de 2021 du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité, le plan d'action national libanais charge les autorités compétentes de doubler chaque

année, de 2019 à 2023, le nombre de femmes dans le secteur de la sécurité, et la représentation des femmes a atteint 43 % dans la toute dernière promotion de recrues de l'académie militaire.

Dans les opérations de maintien de la paix, les femmes prouvent qu'elles sont les égales des soldats, effectuant les mêmes tâches et assumant les mêmes responsabilités. Toutefois, nous sommes encore loin d'atteindre l'égalité des sexes dans les opérations de maintien de la paix. S'il est vrai que nous constatons certains progrès en ce qui concerne la participation et les rôles des femmes dans les opérations de maintien de la paix, les chiffres sont toujours décourageants. Dans la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), en 2021, seuls 7 % des membres du personnel en tenue et 31 % des agents civils étaient des femmes.

Pour le succès des efforts de maintien de la paix et pour pérenniser la paix, il est essentiel d'accroître la participation pleine, égale, inclusive et véritable des femmes au maintien de la paix des Nations Unies.

Mon pays appuie sans réserve l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général et considère que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est décisif pour améliorer la performance des opérations de maintien de la paix à tous les niveaux. À cet égard, nous félicitons la FINUL d'avoir incorporé la problématique femmes-hommes dans sa mission et de veiller à ce que des femmes soient déployées dans tous les domaines des opérations.

Nous remercions les pays qui fournissent des contingents à la FINUL d'élargir la participation des femmes dans leurs contingents, et nous leur demandons de soutenir l'élargissement du rôle des femmes et l'augmentation de leur nombre dans la FINUL à tous les niveaux et aux postes clefs.

Je saisis cette occasion pour saluer les soldates de la paix qui servent sous le drapeau de la FINUL et les remercier de leurs efforts et de leurs importantes contributions. Le Liban leur est reconnaissant de leur service précieux et courageux.

Vingt et une années après son adoption, la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité est toujours dans l'impasse. En dépit de tous les engagements, tant oraux qu'écrits, elle est encore loin de devenir réalité. C'est le moment d'agir et de faire en sorte que les femmes soient présentes partout et à toutes les tables où l'on parle de paix. Nous sommes déjà en retard, mais aujourd'hui nous pouvons choisir de faire ce qui est juste.

Annexe 15

Déclaration de la Mission permanente des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Royaume des Pays-Bas félicite la République du Kenya d'assurer la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre, et apprécie la tenue de cet important débat public sur le rôle des femmes dans le maintien et la consolidation de la paix des Nations Unies.

Le Royaume des Pays-Bas se rallie sans réserve à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne en sa qualité d'observateur, et à celle faite au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité (voir S/PV.8886).

Vingt et une années après l'adoption de la résolution 1325 (2000), le Royaume des Pays-Bas continue de soutenir sincèrement le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le présent débat public est l'occasion d'aborder certains aspects essentiels quant à la participation des femmes au maintien et à la consolidation de la paix.

Premièrement, assurer la participation pleine, égale et véritable des femmes au maintien et à la consolidation de la paix et aux processus de paix et transitions politiques connexes n'est pas seulement un impératif moral – c'est aussi le choix le plus judicieux. Il est évident que la participation accrue des femmes est essentielle pour parvenir à l'égalité et, en fin de compte, obtenir et maintenir une paix durable. La diversité apportée par la participation accrue des femmes est cruciale pour les compétences des missions et des équipes et pour produire un impact tangible sur le terrain. Par conséquent, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité figure à juste titre dans l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général et les programmes ultérieurs d'Action pour le maintien de la paix Plus.

Dans ce contexte, il est préoccupant que, dans son rapport de cette année sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2021/827), le Secrétaire général ait conclu que moins de femmes de la société civile avaient été invitées à s'exprimer devant le Conseil de sécurité, et que cet organe avait adopté un plus faible pourcentage de résolutions comportant des références aux femmes et à la paix et à la sécurité. Cela appelle de notre part une action collective. Nous devons faire mieux.

En tant que membre de la Commission de consolidation de la paix, le Royaume des Pays-Bas demande que l'on inclue, appuie et finance les bâtisseuses de la paix locales et les organisations de femmes œuvrant à la consolidation de la paix. Lui-même montre l'exemple en finançant des programmes sur les femmes et la paix et la sécurité afin de renforcer le rôle de la société civile.

Deuxièmement, nous devons nous concentrer sur la protection. Nous voyons que, dans la plupart des zones en guerre, les femmes sont touchées de manière disproportionnée par les conflits, et donc beaucoup plus vulnérables que les hommes. Dans son rapport de cette année sur les femmes et la paix et la sécurité, le Secrétaire général insiste sur l'ambition de faire de la défense inconditionnelle des droits des femmes l'un des marqueurs les plus visibles du travail de l'ONU sur la paix et la sécurité. Cela devrait comprendre la protection des femmes, y compris les défenseuses des droits humains. À cet égard, il faudrait prêter une attention particulière aux situations préoccupantes qui ont cours en Afghanistan et au Myanmar, où les défenseuses des droits humains, les militantes et les bâtisseuses de la paix se heurtent à de graves difficultés et voient leur sécurité menacée.

Nous devons également mentionner le travail constant de protection qui est accompli par les missions de maintien de la paix, et la nécessité que ces missions

disposent de mandats de protection clairs, y compris une formation à la protection, avant le déploiement, qui soit adéquate et tienne compte des différences entre les genres, ainsi que des budgets adaptés pour appuyer les mandats de protection.

Troisièmement, je tiens à m'arrêter sur l'intégration et la mise en œuvre. Afin d'obtenir des résultats tangibles et durables, nous devons rester concentrés sur l'adoption institutionnelle du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, entre autres, dans le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies et au niveau national.

Le Royaume des Pays-Bas se félicite de la Stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue, émanant du Département des opérations de paix, ainsi que du plan d'action pour une stratégie relative au genre, élaboré par la Commission de consolidation de la paix. Le Royaume des Pays-Bas adhère fortement à ces efforts tangibles déployés pour veiller à ce que la composante en tenue du maintien de la paix des Nations Unies soit diversifiée et comprenne des femmes, pour renforcer l'intégration de l'analyse des disparités entre les sexes, pour institutionnaliser le suivi et la promotion des aspects de genre dans la consolidation de la paix, et pour accroître le nombre et la diversité des femmes œuvrant à la consolidation de la paix en coopération avec la Commission.

Le Royaume des Pays-Bas considère que l'adoption de plans d'action nationaux est un bon moyen de garantir la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité par tous les acteurs concernés, des gouvernements aux organisations de la société civile en passant par d'autres organisations et institutions multilatérales compétentes. Pour être efficaces, les plans d'action nationaux doivent être suffisamment intégrés dans les budgets nationaux, et assortis de mécanismes de responsabilité clairs. Ce sont là des orientations que le Royaume des Pays-Bas renforce activement au niveau national, conformément à notre quatrième plan d'action national, publié en décembre 2020.

Annexe 16

Déclaration de la Mission permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de m'exprimer durant le présent débat annuel.

La résolution 1325 (2000) a redéfini la relation entre les femmes et la paix. Pour la première fois, les femmes ont été reconnues non pas seulement comme des victimes de guerre mais aussi comme des agentes actives de la paix et de la stabilité. Les 11 résolutions suivantes du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité ont établi un cadre normatif robuste pour promouvoir le rôle vital des femmes dans les situations de conflit. Son impact est visible sur le terrain. Le nombre de femmes servant comme représentantes spéciales et envoyées spéciales a augmenté ; la représentation des soldates de la paix s'est améliorée ; la participation de représentantes de la société civile dans la consolidation de la paix a été rehaussée.

L'égalité entre les sexes devrait bien sûr s'accompagner d'un respect continu de la représentation géographique équitable des femmes des pays en développement aux postes de direction. Le principe de la représentation géographique égale des femmes doit être appliqué à tous les niveaux, notamment pour le recrutement, la promotion et la sélection à des postes de haut niveau au Secrétariat.

Le Pakistan reste on ne peut plus déterminé à promouvoir la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les opérations de paix des Nations Unies. Nous avons été le premier pays à souscrire à l'Action pour la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, où le Secrétaire général a identifié les femmes et la paix et la sécurité comme une priorité centrale pour renforcer le maintien de la paix des Nations Unies. L'engagement politique s'est accompagné de mesures concrètes sur le terrain. Par exemple, en 2019, nous avons déployé en Afrique notre première équipe entièrement féminine de mobilisation de la population, qui a mené plusieurs initiatives réussies, dont des formations professionnelles pour des étudiants, des enseignants et des femmes de la communauté locale. Ces dernières années, un nombre croissant de soldates de la paix pakistanaises ont exercé les fonctions de médecins, d'infirmières et de policières dans des environnements parmi les plus difficiles. Nous avons également atteint une participation féminine de 50 % dans nos pelotons d'engagement communautaire dans diverses missions de maintien de la paix des Nations Unies. Cette année, une femme officier dans la police pakistanaise a été nommée Cheffe de la police civile de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan.

La mise en œuvre effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité nécessite des connaissances techniques. Il convient d'aider les États Membres, en particulier dans un cadre adapté à leur culture, à façonner leurs secteurs judiciaire, législatif et administratif en vue de l'autonomisation des femmes, tout en veillant au respect des prérogatives nationales.

À l'avenir, il sera notamment primordial d'investir dans le renforcement des capacités des centres de formation au maintien de la paix consacrées au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Ces investissements pourraient être pluridisciplinaires. Ils pourraient viser à accroître les possibilités de formation pour les soldates de la paix, à améliorer les programmes de formation et à étendre au personnel féminin en uniforme les sessions de formation des formateurs. C'est fondamental pour mettre en place des capacités nationales autonomes. Notre institut de formation au maintien de la paix, le Centre pour la paix et la stabilité internationales, œuvre

déjà en ce sens. Il propose des programmes de formation tenant compte des questions de genre et a élargi ses partenariats avec des instituts de formation internationaux et des entités des Nations Unies, notamment ONU-Femmes.

La prévention, la protection, les secours et le relèvement sont les quatre grands piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Notre succès dépendra de l'adoption d'une approche équilibrée qui investit dans l'ensemble de ces piliers. À cet égard, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit aider le Conseil de sécurité à s'attaquer aux causes profondes des conflits et à créer un environnement permettant aux femmes de donner toute la mesure de leur potentiel pour contribuer à la paix. Nous pourrions atteindre cet objectif en protégeant les femmes contre tous les types de violence.

Nous exhortons le Conseil de sécurité à mettre en œuvre cette approche globale, en particulier dans les situations de conflit et d'occupation étrangère. Les femmes et les filles qui se trouvent dans de telles situations sont extrêmement vulnérables à la violence sexuelle, notamment l'utilisation du viol comme arme de guerre. Il a été amplement prouvé que les forces d'occupation indiennes dans le Jammu-et-Cachemire illégalement occupé par l'Inde utilisent le viol contre les Cachemiriennes, qu'elles accusent souvent d'être des sympathisantes des combattants de la liberté. En commettant des viols et des actes de violence sexuelle, les forces d'occupation indiennes cherchent à punir et humilier toute la communauté. Cela a été corroboré par deux rapports du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en 2018 et 2019, les médias internationaux et les organisations de défense des droits de l'homme.

Annexe 17**Déclaration de la Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Je tiens à remercier tout particulièrement le Kenya, qui, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité ce mois-ci, a organisé cet important débat, qui nous intéresse vivement, car nous considérons comme fondamental le rôle que jouent les femmes dans les processus qui permettent de passer du conflit à la consolidation de la paix et dans le développement durable.

Les priorités relevant de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes sont un élément central de la politique gouvernementale du Pérou. C'est pourquoi, ces dernières années, nous avons déployé de grands efforts pour améliorer la jouissance et l'exercice des droits des femmes, des adolescentes et des filles dans notre pays.

Dans ce cadre, nous sommes attachés au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui prévoit notamment l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres afin, entre autres, de garantir leur participation pleine et effective aux différents processus et instances décisionnels, à tous les niveaux de nos sociétés, y compris s'agissant des aspects liés à la paix et à la sécurité internationales, ainsi qu'aux processus de transition vers le développement durable dans les zones qui ont été touchées par un conflit.

Le Pérou réaffirme tout particulièrement qu'il reste déterminé à respecter les dispositions de la résolution 1325 (2000), d'octobre 2000, qui a marqué une étape historique, en reconnaissant les femmes comme des actrices importantes de la construction de la paix et de la sécurité internationales. Elle a clairement renforcé la Déclaration et le Programme d'action de Beijing de 1995, élément charnière des droits des femmes et des filles qui prend acte de leur rôle fondamental dans la société et de leur nécessaire autonomisation parallèlement à l'égalité des genres, et qui leur permet d'exercer pleinement leurs libertés et leurs droits, sans exclusion ni discrimination d'aucune sorte.

Pour le Pérou, il est impératif d'intégrer les femmes et les approches fondées sur le genre dans les processus et les décisions visant à instaurer la paix, à régler les conflits et à construire des sociétés tolérantes, pluralistes et caractérisées par la cohésion et la paix sociales. Nous devons redoubler d'efforts pour assurer la participation effective, pleine, concrète et sur un pied d'égalité des femmes à ces processus, compte tenu de leur double dimension à cet égard, elles qui sont des artisanes actives de la paix et qui en bénéficient également.

Dans ce contexte, il est aujourd'hui évident que les opérations de maintien de la paix constituent un instrument efficace pour progresser dans la pleine intégration des femmes dans les forces armées, dans la lutte contre les foyers de conflit et dans la recomposition des structures sociales et politiques qu'exige la consolidation de la paix, ainsi que dans la poursuite de l'objectif national d'une participation plus active des femmes à ces opérations, comme preuve tangible de l'importance que nous attachons au multilatéralisme et au règlement pacifique des différends, en vertu du principe de sécurité collective.

Le Gouvernement péruvien appuie les actions menées par le Département des opérations de paix, conformément à l'initiative Action pour le maintien de la paix et au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, afin de mettre en œuvre la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période

2018-2028, dans toutes les opérations. Les actions et mesures concrètes contenues dans la stratégie doivent permettre, si elles sont bien mises en œuvre, de progresser vers l'objectif de parité.

Dans ce sens, le Gouvernement péruvien a élaboré le plan d'action intitulé « De l'acceptation à l'inclusion », dans le but de promouvoir le rôle des femmes dans les domaines de la sécurité et de la défense. Ce plan est un instrument qui permettra à toutes les instances concernées de coordonner les actions prioritaires pour donner suite au programme pour les femmes et la paix et la sécurité de l'ONU. Le plan vise à accroître la présence des femmes dans les forces armées péruviennes, y compris dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et à fournir une formation spécialisée à l'ensemble du personnel sur le rôle des femmes dans le maintien de la paix, en particulier en matière de protection des civils et des droits de la personne.

En ce qui concerne les contingents militaires dans les opérations de maintien de la paix, le Pérou a atteint 10,29 % de présence féminine, ce qui est supérieur à l'objectif de 8 % fixé par l'ONU, avec 32 femmes déployées sur un total de 235 militaires péruviens. De même, dans le but d'accroître la participation des femmes militaires ou policières, nous travaillons sur des projets spécifiques visant à augmenter progressivement le nombre de femmes dans les contingents péruviens. Nous continuerons d'œuvrer pour maintenir ce pourcentage de manière durable.

Annexe 18**Déclaration de la Mission permanente du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je voudrais tout d'abord féliciter le Kenya pour sa présidence du Conseil et sa brillante direction des travaux de cet organe durant cette période incertaine de pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Je voudrais également remercier le Secrétaire général António Guterres, M^{me} Sima Sami Bahous, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, et M^{me} Bineta Diop, Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, pour leurs interventions éclairantes.

En adoptant la résolution 1325 (2000), le Conseil de sécurité reconnaissait non seulement les effets différenciés, disproportionnés et multidimensionnels des conflits sur les femmes et les filles, mais aussi, et surtout, l'importance de la participation active des femmes au processus de paix et de sécurité. Plus de 20 ans après, la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et des résolutions connexes a sensiblement renforcé l'implication des femmes dans les processus de négociation, de médiation, de construction et de reconstruction de la paix, mais, comme l'a encore souligné le dernier rapport du Secrétaire général de l'ONU (S/2021/827), les progrès demeurent loin des objectifs fixés. Pour preuve, au 31 décembre 2020, seuls 5,2% des effectifs militaires participant à des opérations de paix étaient des femmes, un chiffre inférieur à l'objectif de 6,5% fixé par l'ONU pour 2020. À la date du 31 août dernier, sur des effectifs de 75 609 militaires et personnels de police, on ne comptait que 5 435 femmes.

Il s'y ajoute que dans les zones de conflit, en plus d'être considérées comme des armes de guerre, les femmes et les filles continuent d'être victimes d'exactions de toutes sortes, notamment sexuelles et fondées sur le genre, de la part des groupes armés, mais aussi des forces armées régulières. Cette situation est exacerbée par le contexte de la pandémie de COVID-19.

L'État du Sénégal s'est doté d'importants instruments juridiques et institutionnels qui démontrent que le respect des droits de l'homme en général, et des droits et besoins spécifiques des femmes et des filles dans les processus de paix, de sécurité et de réconciliation nationale en particulier, sont au cœur de ses préoccupations. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de genre, y compris pour garantir l'effectivité du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, le Sénégal a adopté les importantes mesures législatives et réglementaires suivantes : la loi n° 2010-11 du 28 mai 2010 instituant la parité absolue hommes-femmes dans toutes les institutions totalement ou partiellement électives, la deuxième Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité des genres pour la période 2016-2026, le décret 2017-313 du 15 février 2017 instituant les cellules genre au niveau des secrétariats généraux des ministères, ainsi que la loi n° 2020-05 criminalisant le viol et la pédophilie.

De même, il a été mis en place un comité de suivi de la mise en œuvre du plan d'action national sur la résolution 1325 (2000) en 2011 au Ministère de la femme, de la famille et du genre et un comité interministériel sur les femmes et la paix et la sécurité en 2017, sous la coordination du Ministère des affaires étrangères et des Sénégalais de l'étranger, avec des cadres pérennes d'orientation, d'harmonisation et de suivi des interventions.

L'opérationnalisation de la première Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité des genres dans les forces de défense et de sécurité s'est traduite, en 2006, par la généralisation de l'intégration des femmes, de manière progressive, dans tous les

corps des forces de défense et de sécurité et, en 2012, par l'élaboration de la Stratégie sectorielle genre des forces armées (2012-2022), avec comme principal objectif d'atteindre à l'échéance 10 % de femmes dans les effectifs des forces armées. Cette stratégie a permis de créer les conditions favorables à l'intégration, à l'avancement et à l'épanouissement professionnel des femmes et s'est aussi traduite par l'introduction du curriculum genre dans les écoles et centres de formation des militaires et du personnel de police.

En souscrivant à la déclaration du cercle de dirigeantes et de dirigeants unis dans la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies et l'action menée pour y faire face, mon pays est aussi totalement en phase avec la politique de tolérance zéro en la matière et reste convaincu qu'une présence accrue des femmes dans les opérations de paix est d'une importance capitale dans l'assistance aux victimes.

Pour toutes ces raisons, le Sénégal s'est engagé à déployer six unités de police constituées fortement paritaires sur les trois prochaines années, conformément aux exigences opérationnelles de l'ONU, augmentant ainsi le déploiement de son personnel féminin à 30 % de ses effectifs d'ici à 2023.

Le Sénégal a également élaboré d'autres cadres réglementaires, politiques et programmes, de manière consensuelle et participative, avec la société civile, pour assurer une meilleure implication des organisations des femmes dans les mécanismes de gestion et de prévention des conflits, de protection des femmes et des jeunes filles, y compris les réfugiées, rapatriées et personnes déplacées en période pré-électorale, électorale et postélectorale, et de secours et de reconstruction, au niveau communautaire jusqu'au niveau national.

En outre, le Sénégal, à l'instar de beaucoup d'États Membres, a élaboré un deuxième plan d'action national sur la résolution 1325 (2000) pour la période 2020-2024, sur la base de la résolution 2122 (2013) demandant aux États Membres de procéder à l'évaluation de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), pour en dégager les forces et les faiblesses, en vue de nouvelles perspectives plus prégnantes.

En plus de la nécessité de relever les défis socioéconomiques récurrents à la paix et à la sécurité, la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité nous commande de prendre suffisamment en compte les femmes dans la prise en charge des défis émergents liés à la gestion des ressources naturelles, à la prise en charge effective des victimes des conflits, à la lutte contre le radicalisme et l'extrémisme violent, ainsi qu'à la lutte contre la prolifération des armes. Il convient aussi de renforcer la mutualisation des expériences et le financement des programmes socioéconomiques en faveur des femmes, y compris les femmes survivantes, avec comme critère de recevabilité et de financement la mise à disposition des rapports, conformément aux engagements et aux cadres normatifs internationaux dans ce domaine.

Ma délégation estime également qu'en raison des liens étroits entre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et les initiatives en faveur des enfants et des jeunes dans les zones de conflit, nous devrions insister, entre autres, sur la protection des enfants dans les milieux scolaires, le renforcement de l'éducation et de la formation professionnelle des jeunes adultes et des femmes, ainsi que sur l'emploi des jeunes.

Enfin, un dialogue constant doit être instauré entre l'ONU et les pays fournisseurs de contingents dont les politiques de genre ont enregistré des progrès assez variables. Cette approche aura le mérite de permettre à l'Organisation d'accompagner ces pays, tout en fixant des objectifs réalistes et réalisables dans la promotion de la participation des femmes au maintien de la paix.

Annexe 19

Déclaration du Groupe des Amis du Réseau des femmes d'influence en Afrique

Au nom du Groupe des Amis du Réseau des femmes d'influence en Afrique, les Coprésidents du Groupe des Amis du Réseau des femmes d'influence en Afrique à New York, l'Afrique du Sud et l'Allemagne, félicitent le Kenya de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre et remercient le Président du Conseil d'avoir organisé le présent débat public annuel consacré aux femmes et la paix et la sécurité, sur le thème « Maintien et consolidation de la paix : miser sur les femmes ». Le thème de ce débat public est opportun étant donné que le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité pour 2021 (S/2021/827) accorde une attention particulière à l'objectif consistant à inverser la hausse des dépenses militaires mondiales et à investir davantage dans la sécurité humaine. Nous remercions également les personnes qui ont présenté un exposé de leurs observations instructives.

Alors que nous commémorons le vingt-et-unième anniversaire de la résolution 1325 (2000), texte historique qui a été adopté sous la direction de la Namibie, nous réaffirmons que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité reste un outil pertinent qui permet aux femmes de prendre une part active aux processus de paix, en particulier dans les domaines de la prévention des conflits, du rétablissement et de la consolidation de la paix par des activités de sensibilisation, de renforcement des capacités, d'apprentissage entre pairs, de partenariat et de coopération. Ces activités constituent la pierre angulaire du rôle, du travail sur le terrain et de l'objectif du Réseau des femmes d'influence en Afrique.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) fait peser des menaces et des défis importants sur les femmes qui œuvrent pour la paix en Afrique et dans le monde. La pandémie a perturbé la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Elle a même annulé certains des acquis et des progrès réalisés en matière de consolidation de la paix, de médiation, de représentation des femmes, d'accès aux soins de santé, d'autonomisation des femmes en matière d'entrepreneuriat et de leadership, et d'inclusion.

La pandémie a exacerbé les problèmes préexistants, tels que les conflits armés, la violence domestique et la violence sexuelle et fondée sur le genre. La pandémie a également confirmé une fois de plus que les femmes sont les premières à répondre aux besoins des communautés en cas de crises et de chocs, comme en témoigne le travail des sections nationales du Réseau des femmes d'influence en Afrique dans le cadre des mesures pour faire face à la COVID-19. La communauté internationale doit donc redoubler d'efforts pour remédier aux lacunes et aux défis persistants dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Parmi ces lacunes figurent des obstacles structurels à la participation des femmes à la vie politique, aux processus de paix et aux transitions, tels que le manque de volonté politique, les déficits de financement des organisations de femmes, la persistance des stéréotypes liés au genre et la restriction des rôles des femmes dans divers domaines de la vie publique et privée. Cependant, ces défis offrent également de nouvelles possibilités d'atteindre les objectifs du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Depuis son lancement en 2017, le Réseau des femmes d'influence en Afrique a créé 25 sections nationales. Bien qu'il reste beaucoup de progrès à faire, la création de ces réseaux de femmes à travers le continent a permis au Réseau de galvaniser les mouvements locaux. À cet égard, depuis la création du Groupe des Amis du Réseau des femmes d'influence en Afrique à New York en 2018, nous avons également pu

tirer parti de leur expérience et partager les meilleures pratiques concernant les problèmes les plus urgents qui touchent les femmes de manière disproportionnée, y compris pour ce qui est de faire face à la pandémie de COVID-19.

Le partage des connaissances a également contribué à faire progresser la participation des femmes dans la lutte contre la pandémie. En outre, les réseaux ont joué un rôle déterminant en alimentant les discussions connexes menées à l'ONU, notamment au Conseil de sécurité et à la Commission de consolidation de la paix.

À cet égard, compte tenu de l'expérience et des contributions apportées par le Réseau des femmes d'influence en Afrique depuis sa création, ainsi que de ses partenariats avec l'Union africaine et le Conseil de sécurité, le Groupe des Amis recommande que, dans le cadre de ses travaux, le Conseil redouble d'efforts en vue de la mise en œuvre intégrale de tous les engagements pris à l'échelle mondiale en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité, et soutienne l'appropriation locale des efforts de consolidation de la paix, ainsi que les plans d'action, cadres et mécanismes nationaux déjà en place. En outre, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et la promotion de la participation des femmes en général nécessitent également des partenariats solides entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales et sous-régionales, notamment les institutions financières régionales qui soutiennent les organisations de femmes et les initiatives de consolidation de la paix.

Nous pensons qu'il incombe à l'ensemble de la communauté internationale de mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Des partenariats tels que le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et le mémorandum d'accord entre l'ONU et l'Union africaine concernant le soutien à la consolidation de la paix sont des exemples de la manière dont nous pouvons renforcer la participation des femmes qui oeuvrent pour la paix aux processus de consolidation de la paix dans les zones sortant d'un conflit. Par ailleurs, nous jugeons encourageante l'adoption par la Commission de consolidation de la paix d'un plan de mise en œuvre de sa stratégie relative aux questions de genre. Cela jouera un rôle important tandis que nous redoublons d'efforts pour mettre pleinement en œuvre les engagements concernant les femmes et la paix et la sécurité en amplifiant la voix des femmes dans la consolidation de la paix au titre de notre appui et de nos échanges avec l'ONU sur le terrain.

La mise en œuvre intégrale du programme pour les femmes et la paix et la sécurité suppose également de protéger les personnes sur le terrain. Le paragraphe 6 de la résolution 2493 (2019)

« [e]ngage vivement les États Membres à mettre en place des conditions sûres qui permettront à la société civile, notamment aux femmes qui, à titre formel ou informel, exercent des responsabilités au niveau local, aux femmes qui œuvrent pour la paix, aux acteurs politiques et aux acteurs qui protègent et promeuvent les droits de l'homme, de mener leurs activités de manière indépendante et à l'abri de toute ingérence indue, y compris dans les situations de conflit armé, et de prendre des mesures face aux menaces, aux actes de harcèlement, aux violences et aux discours de haine à leur rencontre ».

À cet égard, nous exhortons toutes les parties prenantes à collaborer avec les artisans de la paix, y compris les organisations féminines de consolidation de la paix, qui opèrent souvent dans des situations de conflit ou d'après-conflit, afin de mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Nous saisissons cette occasion pour saluer le travail du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité du Conseil de sécurité et sa première réunion de haut niveau visant à examiner les effets de la

pandémie sur les femmes et la paix et la sécurité, comme le souligne le rapport du Secrétaire général. Nous reconnaissons également le travail des réseaux mondiaux, tels que le Réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité, qui continuent de soutenir les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité en organisant des réunions, en mobilisant l'appui du public et en amplifiant la participation des femmes aux efforts de consolidation de la paix.

Le Groupe salue le leadership de l'ONU et de l'Union africaine et leur réaffirme son plein appui. Elles ont rendu opérationnelle la résolution 1325 (2000) de manière innovante en travaillant au niveau local et régional, en se concentrant sur les initiatives locales par l'entremise des sections nationales du Réseau des femmes d'influence en Afrique, en menant des missions d'enquête de haut niveau et en se faisant l'écho des voix des femmes et des filles réduites au silence par les conséquences de conflits. Par exemple, en 2020 et 2021, le Réseau a entrepris des missions de solidarité virtuelles au Mali et au Mozambique, qui ont mis en lumière, dans le but d'y faire face, les défis auxquels sont confrontées les femmes et les filles, respectivement pendant les phases de transition et du fait de l'extrémisme violent.

Le Groupe des Amis du Réseau des femmes d'influence en Afrique voudrait conclure en rappelant le rôle crucial des femmes dans la paix et la sécurité mondiales, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport lorsqu'il dit :

« Il est essentiel de plaider pour la mise en place de mesures positives visant à accroître la participation des femmes aux processus de paix et aux transitions politiques afin de garantir l'égalité de fait » (*S/2021/827, par. 17*).

Nous devons nous efforcer de prévenir les conflits et de consolider durablement la paix en promouvant une gouvernance inclusive et en favorisant une croissance économique durable. Nous devons adopter une approche tenant compte des questions de genre pour mettre en œuvre toutes nos stratégies de consolidation de la paix et, en fin de compte, toujours veiller à ce que les femmes soient présentes dans les négociations et la prise de décisions.

Annexe 20**Déclaration de la Mission permanente de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est un élément clef de la politique étrangère féministe de l'Espagne. C'est également une des thématiques transversales essentielles dans les travaux du Conseil de sécurité.

Les débats publics sont toujours une invitation formelle intéressante à la réflexion. De par sa nature et son sujet, le débat public sur les femmes et la paix et la sécurité est un des débats publics les plus importants pour l'Espagne. Nous sommes donc très reconnaissants au Kenya d'avoir organisé cette séance et des efforts consentis pour en élargir le format et la portée.

La vitalité du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dépend en grande partie de notre capacité de formuler des approches appropriées et des engagements clairs. Notre position est bien connue. Aucun conflit ne pourra être réglé si les femmes ne participent pas aux négociations de paix. Il n'y aura pas de paix durable si les droits des femmes ne sont pas inclus dans le cadre politique. Ces principes sont reflétés dans l'initiative « Engagement 2025 » que l'Espagne et la Finlande ont lancée au Siège de l'Organisation des Nations Unies en septembre 2019. Dans cette déclaration politique, nous proposons d'accroître la participation des femmes dans tous les processus de paix. En 2020, 23 % des membres de délégations ayant joué un rôle dans les processus de paix facilités par l'ONU étaient des femmes.

En mars 2020, le Secrétaire général a appelé à un cessez-le-feu mondial. Cette année, 29 % des accords de paix signés comprenaient des dispositions relatives au genre. À peine trois ans plus tôt, en 2017, ce pourcentage oscillait autour de 10 %. Nous n'avons pas atteint tous les objectifs fixés, mais au vu de la tendance actuelle nous nous en rapprochons progressivement.

La question des femmes et la paix et la sécurité continue de nécessiter notre attention au Conseil de sécurité comme en dehors. L'Espagne se félicite particulièrement de l'étroite coordination dans ce domaine entre trois membres élus issus de trois continents : l'Irlande, le Mexique et votre pays, Monsieur le Président, le Kenya. Cette coopération donnera une plus grande visibilité à cette question et renforcera la dimension mondiale du Conseil de sécurité.

Je conclurai en passant brièvement en revue les actions et initiatives que nous avons menées au niveau national. L'Espagne continue d'œuvrer en faveur de la participation croissante des femmes aux opérations de paix, tout en adoptant de nouvelles mesures pour parvenir à un équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour les quelque 15 000 femmes qui servent actuellement dans nos forces armées.

Au niveau international, l'Espagne continue de renforcer son leadership aux niveaux mondial et régional. Dans le cadre du deuxième plan d'action national relatif à l'application de la résolution 1325 (2000), elle a développé des programmes de formation à l'intention du personnel civil et militaire axés sur une approche globale à l'égalité des sexes et sur le rôle que joue le conseiller ou la conseillère pour les questions de genre dans les opérations de maintien de la paix.

Dans le cadre de l'Union européenne, l'Espagne reste le chef de file en matière de formation militaire pour les missions et participe très activement au groupe de travail sur les femmes et la paix et la sécurité.

Sur le plan bilatéral, l'Espagne continue de travailler en étroite collaboration avec les Pays-Bas, le Commandement des forces des États-Unis en Afrique, le Centre nordique pour les questions de genre dans les opérations militaires et le Collège européen de sécurité et de défense à l'élaboration de nouveaux programmes de formation et de sensibilisation. La coopération axée spécifiquement sur l'éducation et les filles est également un élément essentiel de la stabilisation des pays en conflit. À cet égard, l'Espagne a organisé, à Madrid au début de cette année, un séminaire sur la sécurité dans les écoles. Bon nombre de ces initiatives peuvent compléter l'action de l'ONU et offrent des possibilités de synergie avec celle-ci. Dans toutes ces initiatives, la dimension de genre est importante ; non pas comme un élément secondaire, mais comme un facteur essentiel pour atteindre véritablement les objectifs fixés.

Annexe 21

Déclaration de la Mission permanente de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

Pour commencer, la Thaïlande souhaite exprimer sa reconnaissance au Kenya pour avoir organisé le présent débat annuel public afin de faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Alors que nous avons célébré le vingtième anniversaire du programme pour les femmes et la paix et la sécurité l'année dernière, de nombreux progrès ont été réalisés, toutefois il y a encore beaucoup à faire.

Le débat public de cette année sur l'importance des femmes dans le maintien et la consolidation de la paix tombe à point nommé. Même si la communauté internationale reconnaît que les femmes sont des agents efficaces de changement dans la société et qu'elles peuvent contribuer de manière importante au maintien de la paix, leur représentation dans les opérations de paix et les processus de paix des Nations Unies, quel que soit le niveau, reste faible partout dans le monde.

À cet égard, la Thaïlande voudrait insister sur les points suivants, qui, selon nous, peuvent contribuer à réduire l'écart entre les genres et à promouvoir une participation véritable des femmes.

Premièrement, nous devons promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui couvre l'ensemble du cycle des conflits. Ce programme est susceptible d'encourager la culture de la prévention et les objectifs de pérennisation de la paix. Dans le même temps, nous devons protéger et promouvoir les droits de la personne et soutenir l'autonomisation des femmes et des filles. La protection des droits humains et l'égalité des sexes sont des éléments clés de la prévention des conflits et du maintien de la paix.

Deuxièmement, nous devons recenser et éliminer tous les obstacles – sociaux, culturels, politiques et techniques – afin de faciliter la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En Thaïlande, afin d'accroître la participation des femmes dans les domaines de la paix et de la sécurité, la première promotion de 11 officiers militaires de sexe féminin a achevé entre 2019 et 2020 sa formation de chef d'état-major interarmées, qui permettra aux officières militaires thaïlandaises d'être qualifiées pour occuper des postes de haut rang dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Cette formation, la première du genre, dote les officières des qualifications nécessaires pour prétendre à des grades militaires plus élevés. Ainsi, en 2020, une officière a été déployée auprès de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud en tant qu'officier de liaison militaire supérieur.

Troisièmement, les programmes de renforcement des capacités sont essentiels pour promouvoir la participation pleine et égale des femmes. À cet égard, les officières thaïlandaises sont encouragées à participer à des programmes de renforcement des capacités afin d'améliorer les compétences nécessaires à une participation active aux processus de paix à tous les niveaux. Par conséquent, le personnel féminin thaïlandais continue d'augmenter et de contribuer concrètement à nos missions de maintien de la paix. Leurs talents en termes d'accès aux communautés et d'instauration de la confiance montrent que toutes leurs compétences sont utiles. Nous nous félicitons d'avoir atteint un ratio élevé de soldates de la paix par rapport aux effectifs masculins, et nous allons poursuivre les initiatives prises pour promouvoir davantage la participation des femmes à des niveaux plus élevés.

La Thaïlande réaffirme son attachement à l'instauration d'une paix durable grâce à une approche intégrée et inclusive, incorporant le développement et les droits humains pour tous, y compris les femmes. Nous nous associons à la communauté internationale pour œuvrer à la réalisation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Annexe 22

Déclaration de la Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Ukraine félicite la présidence kényane d'avoir convoqué le présent débat du Conseil de sécurité, qui est important pour envisager de nouvelles mesures afin d'accélérer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de garantir l'égalité des sexes dans les opérations de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies.

Avant de faire une déclaration à titre national, je voudrais indiquer que l'Ukraine s'associe à la déclaration faite par la représentante du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité et à la déclaration faite par l'Ambassadrice de l'Union européenne pour l'égalité des sexes et la diversité au nom de l'Union européenne (voir S/PV.8886).

Comme le rappelle à juste titre la note de cadrage (voir S/2021/875, annexe), depuis l'adoption historique de la résolution 1325 (2000), au cours des 20 dernières années, la place et la participation des femmes dans les opérations de paix des Nations Unies ont suscité davantage d'attention et, depuis quelques années, la part des femmes dans les composantes militaires et les composantes Police a commencé à augmenter plus rapidement.

C'est particulièrement le cas pour mon pays. L'Ukraine continue d'œuvrer en faveur de l'égalité des sexes dans tous les domaines et de garantir des conditions appropriées pour toutes les femmes qui travaillent dans les secteurs de la sécurité et de la défense. Intégrer activement la question de l'égalité des sexes dans les activités des forces armées ukrainiennes a favorisé la modification de la liste des spécialités militaires et des postes accessibles aux femmes. En conséquence, le nombre de femmes servant dans l'armée ukrainienne est passé de 1 800 en 2008 à près de 57 000 en 2021.

Pour l'Ukraine, les engagements pris au titre de la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité ont pris une tout autre importance depuis le début de l'agression russe.

Le rapport thématique publié en septembre par la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en Ukraine sur la dimension de genre en matière d'observation montre comment les répercussions sécuritaires, socioéconomiques et humanitaires d'un conflit varient et diffèrent selon le genre.

Dans le même temps, depuis les sept années que dure l'agression russe, les femmes se sont révélées un élément indispensable de la solution. Le rapport susmentionné souligne également la résilience dont font preuve les femmes et quelques-unes des multiples façons dont elles contribuent à la paix et à la sécurité ; en prenant part par exemple à des initiatives de dialogue, en aidant les populations touchées par le conflit et en étant des agents du changement.

Les organisations non gouvernementales de femmes et les militantes qui participent aux initiatives de dialogue ont souvent une expérience directe de la réalité des conflits armés et de leurs conséquences. Dans la région de Donetsk, la Coalition pour les femmes et la paix et la sécurité a réuni plus de 40 organisations non gouvernementales de femmes. Un grand nombre des femmes impliquées ont décidé d'agir et ont lancé des initiatives et des projets inventifs et pluridisciplinaires pour soulager les souffrances des personnes touchées et reconstruire les communautés.

Cela signifie également que de nombreuses femmes engagées dans des initiatives de dialogue ont abordé les sujets d'un point de vue plutôt pragmatique, proposant des mesures certes modestes mais concrètes pour améliorer la situation.

Il est alarmant, à cet égard, que les territoires occupés soient devenus le théâtre de pratiques culturelles discriminatoires, qui favorisent l'inégalité entre les sexes. Les politiques oppressives contre les femmes tatars de Crimée, en particulier les militantes, les juristes et celles dont les proches sont détenus illégalement, sont une autre conséquence désastreuse de l'agression russe contre l'Ukraine. Dans ces circonstances, les possibilités pour les femmes locales des territoires occupés de s'engager dans des processus et des initiatives de paix sont fortement limitées et les militantes sont victimes de harcèlement et d'intimidation de la part des autorités d'occupation.

Les Ukrainiennes apportent une contribution précieuse lorsqu'il s'agit de défendre le pays et de négocier un règlement pacifique et la libération des personnes détenues illégalement. C'est la raison pour laquelle des dispositions relatives à la dimension de genre ont été incluses dans un projet de loi sur la politique de l'État pour la période de transition, visant à la réintégration des territoires actuellement occupés. Le Gouvernement ukrainien a déjà soumis ce projet au Parlement pour examen.

L'Ukraine est pleinement favorable à ce que l'ONU renforce la participation des femmes aux processus politiques et de paix qu'elle dirige, codirige ou appuie, ainsi que leur rôle dans ces processus, et notamment à ce qu'elle mise véritablement sur les femmes locales dans les contextes de consolidation et de maintien de la paix.

Pour sa part, l'Ukraine a pris un certain nombre de mesures au niveau national dans le cadre du second plan d'action national sur la résolution 1325 (2000), qui couvre la période allant jusqu'à 2025. Ce plan vise à créer les conditions propices à une participation des femmes et des hommes sur un pied d'égalité à la prise de décision et au règlement des conflits, à la consolidation de la paix, à la reconstruction et au règlement des problèmes de sécurité, ainsi qu'à l'élaboration d'une réponse systémique à la violence fondée sur le genre et liée aux conflits. Outre le lancement de nouvelles formations et de nouveaux exercices pour les soldates de la paix, il prévoit une participation accrue des experts en politique en faveur de l'égalité des sexes au processus de sélection du personnel ukrainien pour les opérations de paix des Nations Unies.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer notre ferme conviction que la participation pleine et véritable des femmes aux processus de paix, sur un pied d'égalité avec les hommes, est une partie importante de nos efforts visant à assurer le respect des droits fondamentaux des femmes et l'égalité des sexes.

Annexe 23

Déclaration du Groupe des Amis des femmes en Afghanistan

Nous présentons cette déclaration au nom du Groupe des Amis des femmes en Afghanistan, un groupe informel composé de représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies, de hauts fonctionnaires de l'ONU et de partenaires clés. Lancé en novembre 2019, ce groupe transrégional a pour objectif d'autonomiser les femmes et de reconnaître le rôle central qu'elles jouent tant dans les acquis en matière de développement de ces 20 dernières années que dans les débats sur l'avenir de l'Afghanistan.

Nous sommes profondément préoccupés par la situation actuelle des femmes et des filles afghanes. Depuis de nombreuses années, elles sont confrontées à une violence et une discrimination généralisées et à des restrictions de leur liberté de circulation, et elles n'ont pas pleinement accès aux soins et aux services de santé, notamment les services de santé sexuelle et reproductive, à l'éducation, à l'emploi et à la justice. Il faut absolument protéger et développer les progrès importants réalisés en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles au fil des générations.

Nous appelons les Taliban à respecter les droits de la personne, y compris les droits des femmes, à faire respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, à prendre des mesures conformes à la résolution 1325 (2000) et aux résolutions adoptées par la suite, ainsi qu'à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et à protéger les acquis obtenus ces 20 dernières années.

Nous sommes extrêmement préoccupés par les récits que nous font les défenseuses des droits des femmes afghanes. Jusqu'à présent, les Taliban n'ont nommé aucune femme à des postes de direction. Seules quelques-unes sont actuellement autorisées à travailler, principalement dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Aujourd'hui, un nombre trop élevé de filles âgées de plus de 12 ans ne peuvent plus aller à l'école, alors que l'éducation est un droit fondamental et le moteur du développement.

Nous demandons aux Taliban de protéger les gains obtenus en matière de droits des femmes et des filles afghanes et de garantir la participation des femmes à tous les niveaux de décision. Toutes les femmes ont le droit de travailler et doivent être autorisées à reprendre le chemin du travail immédiatement, et toutes les filles ont le droit d'aller à l'école. Une gouvernance inclusive est fondamentale pour un Afghanistan stable. La participation pleine et véritable des femmes aux processus de prise de décisions et aux espaces civiques, sur un pied d'égalité avec les hommes, leur permettrait de faire entendre leurs voix et de jouer un rôle véritable, utile et égal à celui des hommes, dans tous les aspects de la vie nationale, notamment l'éducation, l'emploi et la vie publique. Nous sommes pleinement solidaires des femmes et des filles en Afghanistan et nous continuerons de suivre de près l'évolution de la situation dans le pays et d'utiliser tous les outils à notre disposition pour défendre et promouvoir les droits des femmes et des filles.

Le Groupe des Amis prend acte des assurances que les Taliban ont données à l'ONU et à leurs partenaires qu'ils permettront un accès humanitaire inconditionnel à toutes les personnes participant à la livraison de l'aide, y compris l'ensemble du personnel féminin. Les femmes doivent participer à l'action humanitaire en Afghanistan, à la fois en tant que décideuses qui orientent cette action et en tant qu'intervenantes de première ligne, afin que l'aide parviennent aux personnes qui en

ont le plus besoin, notamment les femmes et les filles. Tous les services et centres qui fournissent un appui essentiel aux rescapées de la violence fondée sur le genre doivent pouvoir fonctionner sans entrave.

Le Groupe des Amis se félicite que le Conseil de sécurité ait mis l'accent sur l'importance de la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité, encourageant leur protection et le respect des droits humains, y compris ceux des femmes, lors du renouvellement du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) en septembre. Nous invitons les membres du Conseil de sécurité à veiller à ce que le mandat de la MANUA continue de donner la priorité au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, conformément au rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité de 2020 (S/2020/946), et à ce que la communauté internationale continue à appuyer l'action des défenseuses des droits humains et des artisanes de la paix et à assurer leur protection. Nous saluons la récente décision de nommer un rapporteur spécial chargé de surveiller la situation des droits de l'homme et appelons les Taliban à coopérer avec cette personne.

Annexe 24**Déclaration de la Mission permanente de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Tout d'abord, l'Uruguay tient à remercier la Mission permanente du Kenya d'avoir organisé ce débat public et de donner l'occasion aux États Membres de faire part de leurs réflexions sur les progrès accomplis, les tendances qui se dégagent et les obstacles rencontrés, ainsi que d'examiner les meilleures pratiques et les enseignements à retenir et de formuler des recommandations pour accélérer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

De même, ma délégation s'associe à la déclaration du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité (voir S/PV.8886), et voudrait, à titre national, faire quelques observations et présenter les progrès réalisés par mon pays sur la question.

Au niveau national, le Gouvernement uruguayen a mis en œuvre des politiques publiques pour promouvoir l'accès des femmes aux forces armées et de police et leur participation dans les opérations de maintien de la paix, et il peaufine actuellement les détails qui permettront la publication de son premier plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité.

Un autre exemple qui illustre parfaitement cet engagement est la réalisation, dans le cadre de l'Initiative Elsie, d'une étude sur les possibilités offertes aux femmes dans les opérations de paix, qui a été conçue par le Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité, en partenariat avec l'Université Cornell, et dont l'objectif central est de servir de méthodologie innovante et complète pour les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police afin de recenser et d'évaluer les obstacles et les possibilités concernant la participation effective des femmes en uniforme dans les opérations de paix. Cette étude est déjà achevée pour ce qui est des forces armées et en est à la phase finale en ce qui concerne la police nationale.

Au niveau régional, il convient de souligner la participation de notre pays au Réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité, que l'Uruguay a coprésidé avec le Canada jusqu'au 16 septembre dernier. Nous pensons que ce type de coopération est à la fois utile et nécessaire dans nos efforts pour rapprocher les différents acteurs, les États, l'ONU, les organisations régionales et sous-régionales et la société civile, afin d'accélérer la mise en œuvre tant attendue et ô combien nécessaire du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Par ailleurs, nous ne pouvons manquer de rappeler le lancement, le 26 mars, du Réseau régional de médiatrices du Cône Sud, composé de l'Argentine, du Brésil, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay. Ce réseau servira d'outil pour promouvoir une plus grande participation des femmes aux processus de négociation de paix et de médiation dans les situations de crise humanitaire, de conflit et d'après-conflit.

L'Uruguay réaffirme son attachement à l'initiative Action pour le maintien de la paix et sa stratégie de mise en œuvre dite Action pour le maintien de la paix Plus, que l'Uruguay a approuvée et par laquelle il s'est engagé à œuvrer à promouvoir la présence des femmes dans les opérations de maintien de la paix afin de garantir leur participation pleine, effective et sur un pied d'égalité à toutes les étapes du processus de paix, en prenant systématiquement en compte les questions de genre.

Enfin, Monsieur le Président, vous pouvez compter sur l'engagement de l'Uruguay à continuer de travailler à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), au renforcement des droits des femmes et des filles, à l'élimination des obstacles structurels qui empêchent leur participation sur un pied d'égalité dans la société et à l'autonomisation des femmes en tant qu'agents de transformation indispensables à la réalisation du développement et d'une paix durable.
